

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
12 SEP. 2008
88300 NEUFCHATEAU

Révision de la Carte
communale approuvée par
Délibération du
Conseil municipal
en date du
19 août 2008

Carte communale 1ère révision

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du : 12 NOV. 2008

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale de la Préfecture,



Dominique CONCA

Commune
de

SAINT-OUEN-LES-PAREY



Rapport de présentation

Sommaire.

Préambule.

| | |
|--|-----------|
| CARACTERISTIQUES OBJECTIVES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-OUEN-LES-PAREY | 1 |
| 1 - ANALYSE DE L'ETAT EXISTANT. | 2 |
| <input type="checkbox"/> Situation géographique et administrative. | 3 |
| <input type="checkbox"/> Le milieu physique. | 4 |
| <input type="checkbox"/> Géologie - Hydrogéologie | 6 |
| <input type="checkbox"/> Hydrographie | 8 |
| <input type="checkbox"/> Sols et climat | 10 |
| <input type="checkbox"/> Fonctionnement écologique | 11 |
| 2 - ELEMENTS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUE | 16 |
| <input type="checkbox"/> Démographie | 17 |
| <input type="checkbox"/> Approche socio-économique | 19 |
| 3 - OCCUPATION DE L'ESPACE COMMUNAL | 22 |
| <input type="checkbox"/> Espace naturel et paysages. | 23 |
| <input type="checkbox"/> Espace bâti et logements. | 30 |
| 4 - PERSPECTIVES D'EVOLUTION ET OBJECTIFS D'AMENAGEMENT. | 40 |
| <input type="checkbox"/> Les contraintes. | 41 |
| <input type="checkbox"/> Perspectives | 42 |
| <input type="checkbox"/> Objectifs communaux | 44 |
| PARTI D'AMENAGEMENT, INCIDENCES ET MESURES PRISES | 45 |
| <input type="checkbox"/> Le parti d'aménagement | 46 |
| <input type="checkbox"/> Incidences | 53 |
| <input type="checkbox"/> Mesures prises | 54 |
| ANNEXES | 56 |

Préambule.

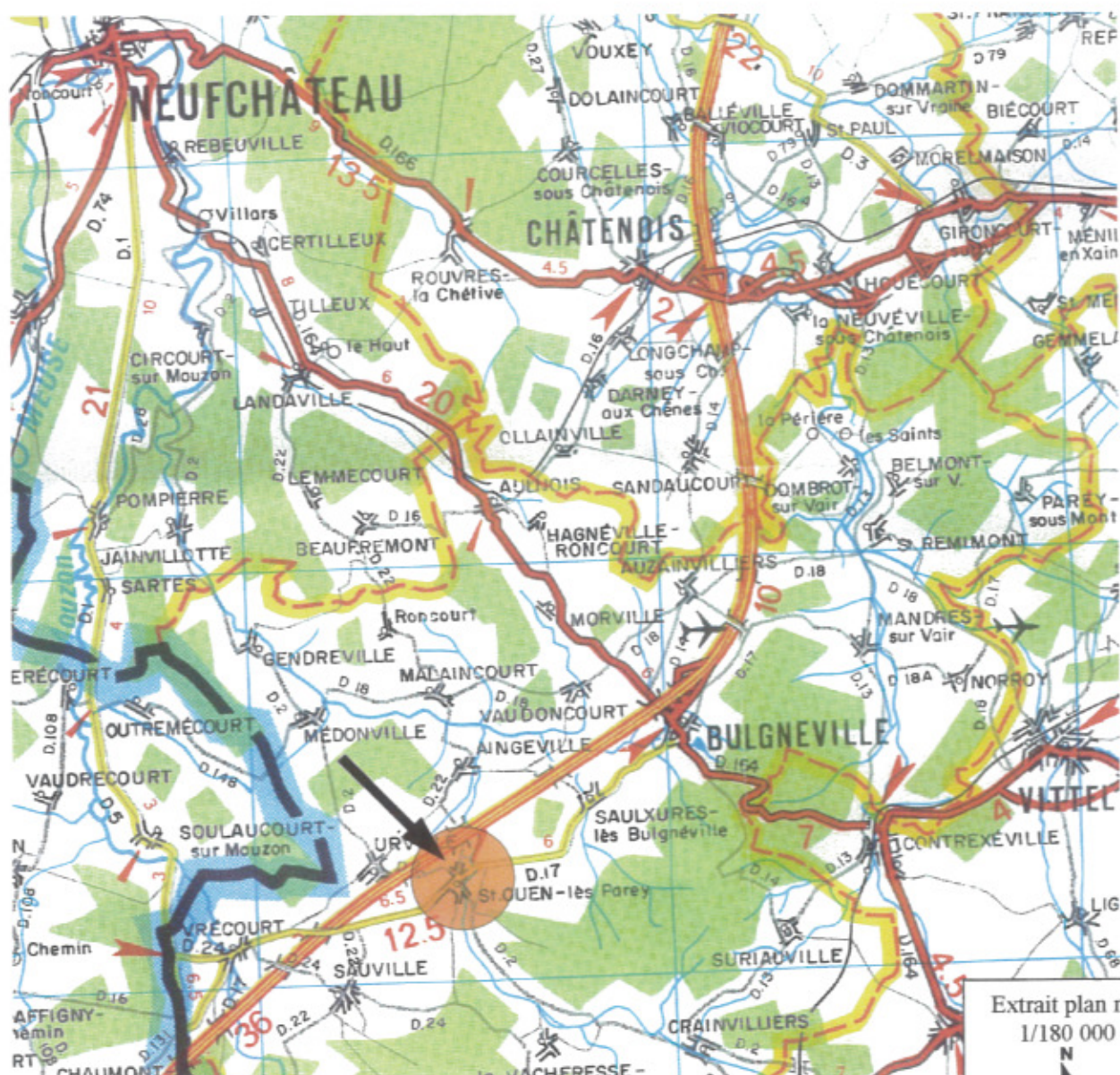
Par délibération du 15 février 2007 et suivant les dispositions de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000 et de ses textes d'application notamment le décret du 27 mars 2001, le Conseil Municipal de **Saint-Ouen-Les-Parey** a décidé la révision de la Carte communale. Celle-ci sera conforme à la loi modificative "Urbanisme et habitat" du 2 juillet 2003.

Le bureau d'études "*Urbater*" intervient en tant que chargé de l'élaboration complète et de la mise en forme définitive du dossier.

CARACTERISTIQUES OBJECTIVES DU
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE
SAINT-OUEN-LES-PAREY.

1 - ANALYSE DE L'ETAT EXISTANT.

Situation géographique et administrative.



Extrait plan net
1/180 000



□ Le territoire de la Commune de *Saint-Ouen-Les-Parey* s'étend sur 2109 hectares sur la RD.17 à mi-distance entre Bulgnéville et la RD.1 qui dessert l'ouest du département des Vosges. Le village est traversé par cette voie qui le place à 6 km de Bulgnéville, chef lieu de canton, de son accès à l'autoroute A31 et de la RD.164 qui conduit à Vittel (17 km) et Neufchâteau (26km),

□ Cette Commune fait partie du canton de Bulgnéville, arrondissement de Neufchâteau.

Constat : une situation très favorable par rapport aux axes structurants et aux centres urbains : elle constitue un atout majeur pour l'accueil de nouveaux résidents qui souhaitent plutôt s'installer près de leurs sites d'emploi et proches des centres de services.

↳ Un grand coteau orienté au NNO, et dont la partie la plus en pente est estompée par une couverture forestière, "Bois de la Bouloie", "Bois des Riaux", "Les Grandes Tournières", "Bois du Grand Cuveau". Le point culminant s'établit à 435 mètres au sud, près de la limite communale avec La Vacheresse-et-la-Rouillie (*Les Cinq Coupes*), le bas de pente à 325/330 mètres. Cet ensemble présente une convexité qui amplifie la longueur de pente en cassant les perspectives et d'autant plus que les espaces ouverts sont complètement dégagés : "Poirier Bénit", "Broconchamp", "Mangeniulle", "Fierherbu", "Meurgerot", "Tranchoit"....

↳ Au centre de cette ensemble, une unité bien imprimée dans le paysage, le vallon du "Ruisseau L'Anger":

- un talweg étroit, orienté S/N, qui s'incruste profondément dans le versant avec une amplitude de 250 mètres au plus et qui s'ouvre très légèrement en aval : "Mangebois", "Meixcourt", "Le Breuil".
- un fond de vallée alluviale hydromorphe, inondable pour une partie, de pente faible (340 m à l'entrée sur la commune, lieudit "Les Echanges", 324 m à la sortie lieudit "Remelin"). Prés humides, fossés et ruisseaux affluents renforcent l'hydromorphie de cette zone.

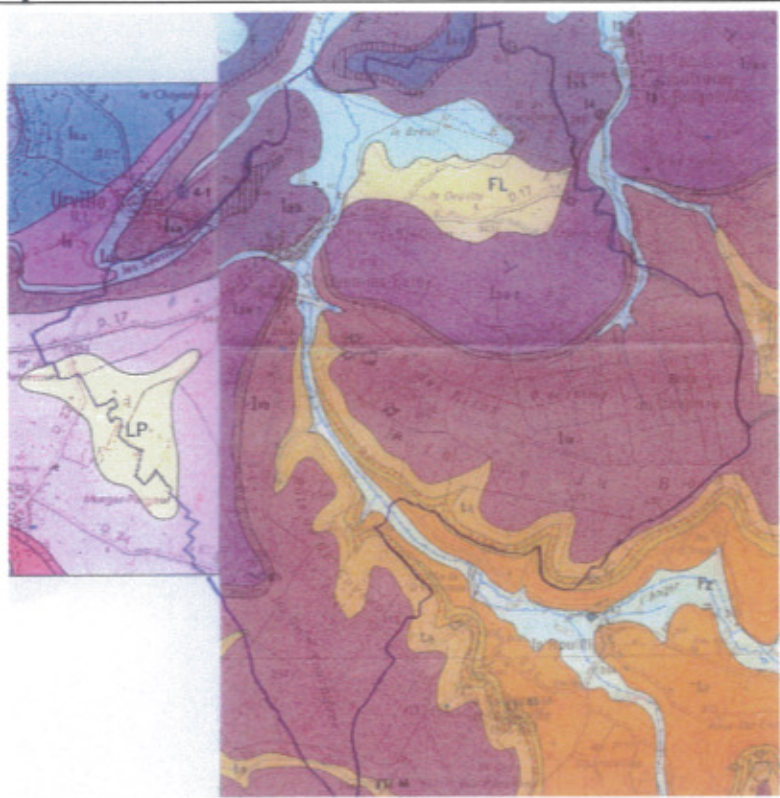
↳ A la bordure N de cet ensemble, une perspective orientée SSO/NNE, entre "Les Corvées", "Tournière-Boidiat" et "Le Goulot", "Bois de Viranloup". Ce talweg formé de deux indentations qui s'ouvrent sur "L'Anger", donne au site du village une position dominante sur un large champ visuel.

Cette topographie privilégie une découverte très large du territoire communale depuis la RD.17 en provenance de Saulxures-Les-Bulgnéville au NE, comme au S, en provenance de Vrécourt à hauteur du CE n°2 dit "De la Mairie". Seul le vallon du "Ruisseau L'Anger" bien abrité, échappe à la vue.

Constat : Une topographie qui imprime un modelé très doux dans des paysages très offerts à la découverte et qui dictent une organisation de l'espace qui puisse préserver les plus belles perspectives.

Un territoire qui a orienté l'implantation des deux entités de ce qui constitue aujourd'hui Saint-Ouen-Les-Parey à l'abri des zones les plus humides et qui pèse encore aujourd'hui sur son développement

Géologie.



FL-LP° Limons, éboulis des pentes, alluvions anciennes.

4a Pliensbachien (Calcaires à Dérocéras et Marnes calcaires).

3-b Lotharingien. (Calcaires et Marnes).

3a-2 Sinémurien inf (Calcaires à Gryphées).

1-b Rhétien supérieur (argiles de Levallois).

1-a Rhétien inférieur (Grès et argiles schisteuses noires).

9 Keuper sup (Marnes irisées sup).

Cartes géologiques BRGM
VITTELET
échelle 1/50 000

Le substratum géologique du territoire communal correspond globalement à des formations sédimentaires du Secondaire dont les couches viennent successivement affleurer sur le massif granitique depuis le Trias inférieur jusqu'au sommet du Lias moyen.

Ainsi deux grands groupes peuvent être distingués du SE au NE :

- les grès infraliasiques du Rhétien inférieur, un massif à bancs épais qui a généralement opposé une forte résistance à l'érosion surtout avec un faciès gréseux prédominant sur le faciès schisteux.
- les calcaires à Gryphées du Sinémurien, alternance de bancs de calcaire gris bleu, dur, de plus en plus massifs vers la base, avec des bancs de marnes et de marnocalcaires tendres.

En fond de vallée, des alluvions récentes, comblements de fonds des vallées du "Ruisseau L'Anger" et du talweg N, "Le Breuil". Sur le bas des versants, des limons et éboulis de pente, plus instables, en placage : "La Deuille", "Broconchamp".

A noter la forte incrustation du "Ruisseau L'Anger" dans les grès infraliasiques jusqu'aux Marnes irisées du Keuper.

Les formations rencontrées sur le territoire communal présentent une stabilité plutôt bonne et ne devraient pas poser de problèmes géotechniques. Toutefois les pentes argileuses des terrains liasiques, peuvent être le siège de phénomènes de solifluxion qui peuvent être déstabilisants pour des constructions.

En outre, les sols sur placages d'éboulis ou de limons anciens peuvent manquer de stabilité. Construire en terrain calcaire permet de rencontrer des fondements rocheux, mais cela ne signifie pas pour autant la certitude d'une assise à développement latéral important ou à enrochement profond assuré.

Ces quelques caractéristiques du sous-sol, ne doivent pas faire oublier qu'en matière d'urbanisme, l'implantation de constructions ou d'équipements ne peut que mieux être validée par une approche complète et rigoureuse au plan géotechnique. Celle-ci n'entre pas dans l'élaboration d'une carte communale, aussi cet aperçu géologique ne saurait engager la responsabilité du bureau d'études dans ses propositions de zones constructibles.

Hydrogéologie.

Dans le Lias et le Keuper, peu de formations sont véritablement aptes à donner des nappes aquifères continues et des sources abondantes bien protégées des influences superficielles.

Sauf rares exceptions, les forages dans ces secteurs ont montré notamment le peu d'intérêt pratique des calcaires à Gryphées, seule la base du Rhétien laissant envisager quelques perspectives encourageantes. D'importantes réserves seraient toutefois disponibles à très grande profondeur dans les grès et conglomérats du Trias inférieur.

La ressource en eau de consommation de la commune est assurée par la source "De la Chapelle", les sources "Des Riaux" et les sources "Du Geai". Ces sources font actuellement l'objet d'une procédure d'institution de périmètre de protection.

Constat : Les quelques formations rencontrées sur la commune présentent un équilibre qui ne devrait pas trop interférer dans une approche d'urbanisme. Il faut toutefois prendre en compte que dans les formations en apparence résistantes, certains phénomènes physiques difficilement discernables, peuvent fragiliser le sous-sol.

Hydrographie.

Le territoire de la commune de *Saint-Ouen-Les-Parey* appartient au bassin versant de la Meuse, découpage validé dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement et de gestion du bassin Rhin-Meuse (SDAGE).

Le réseau hydrographique est situé en amont de bassin versant avec le Ruisseau de "l'Anger" qui draine une bonne partie du massif forestier s'étendant sur le sud du territoire communal.

Il se charge des eaux de quelques petits rus avant de traverser le bourg et poursuit son cours vers le N en collectant les eaux des vallons latéraux.

"l'Anger" retrouve les eaux du Mouzon à Circourt-sur-Mouzon après avoir conflué avec le "Ruisseau de l'Etang" sur la commune voisine d'Aingeville.

Qualité des eaux de surface :

"L'Anger" a fait l'objet de mesures dans le cadre de la campagne milieu naturel. Le ruisseau présente une bonne qualité générale correspondant à son objectif de qualité. Par contre, on constate une pollution par l'azote et le phosphore. La commune de *Saint-Ouen-Les-Parey* a donc un impact significatif sur la qualité des eaux de l'Anger :

- Au plan agricole, l'occupation du sol est majoritairement en herbe, ce qui devrait modérer les conséquences liées aux pratiques en matière d'épandage et de traitement phytosanitaire, mais les exploitations ne sont pas toutes aux normes.
- La commune de *Saint-Ouen-Les-Parey* est équipée d'un réseau d'assainissement des eaux usées, ce qui devrait garantir une bonne qualité des eaux en sortie du bourg. L'étude du schéma d'assainissement soulève toutefois des problèmes de fonctionnement et de branchement qui pourraient expliquer les faiblesses éventuellement constatées (apports d'eaux claires, taux de collecte, traitement ...).
- "L'Anger" est plus exposé avec déjà à son entrée sur le territoire communal, la prise en charge de ruisseaux secondaires et un long parcours dans la tête du bassin versant sur les communes de Crainvilliers et de La-Vacheresse-et-la-Rouillie.

Tous ces éléments peuvent peser dans une appréciation globale de la qualité des eaux de surface du territoire communal.

Débits et inondabilité :

Les ruisseaux qui composent le réseau hydrographique fonctionnent selon le régime des précipitations, essentiellement hivernales avec épisodes orageux en été, soit :

- un étiage estival s'étalant du mois de mai au mois de novembre au cours duquel les débits peuvent descendre très bas perdant leur capacité de dilution.
- de hautes eaux relatives allant du mois de décembre au mois d'avril.

Toutefois, le risque d'inondabilité notamment dans la zone urbanisée, a déjà été pris en compte en repoussant les constructions hors d'eau, sur les premières pentes.

L'élaboration de la carte communale a pris en compte cette éventualité et a appliqué le principe de précaution.

Photo j



Constat : La relation avec l'eau impose quelques contraintes. Au plan de l'urbanisme, la carte communale doit avant tout veiller à la sécurité des biens et des personnes et prendre en compte la problématique assainissement.

L'aménagement urbain par contre, bénéficie d'un large avantage quant il peut intégrer la présence de l'eau.

Sols et climat.

Agrologie.

La répartition des sols présents sur la commune est fortement déterminée par la géologie, c'est-à-dire par le sous-sol qu'ils recouvrent sauf sur les pentes où des apports de terre des parties supérieures peuvent masquer d'autres profils. Trois grands ensembles :

↳ **Les sols sur calcaire dur des coteaux** - Issus de l'altération du socle calcaire dur, ils se composent d'argile de décarbonatation produit de la dissolution chimique de la roche et d'une pierrosité issue de l'altération mécanique. Deux profils types :

- Les sols bruns argileux, carbonatés, pierreux et superficiels. Ils occupent l'essentiel des grands versants orientés au N (L3a-2) : assez forte pierrosité, profondeur limitée à moins de 40 cm, réserve en eau limitée et assez bonne fertilité.
- Les sols bruns marneux ou argileux (L3b). Ils occupent toutes les formes de relief en creux où en bas de pente : faible pierrosité, profondeur supérieure à 1 m, propension à l'hydromorphie en cas de fortes pluies et fertilité moyenne.

↳ **Les sols sur grès et argiles schisteux** - ils constituent l'essentiel de la couverture forestière au S.

↳ **les sols des fonds de vallée** - Les alluvions argileuses qui tapissent les fonds de vallées donnent des sols bien alimentés en eau et riches en matières organiques. Les fluctuations de la nappe alluviale produisent un engorgement plus ou moins prononcé des sols. Un profil type :

- Les sols alluviaux hydromorphes, humifères et homogènes, Ils occupent toute l'amplitude de la vallée de "L'Anger" à la sortie du village et le talweg "Le Breuil", "Morfontaine": profonds, fortement hydromorphes, grande fertilité mais contraintes agronomiques.

Climatologie.

Sur le territoire couvert par la commune de *Saint-Ouen-Les-Parey*, le climat est bien marqué par la continentalité de l'est avec toutefois une bonne persistance des influences océaniques qui tempèrent les écarts de température : une saison froide plutôt longue et humide à +9,5°C en moyenne et une amplitude thermique élevée, une saison plus chaude à plus de 17,9°C en moyenne de juillet. Le gel est présent régulièrement tout au long de l'hiver, les gelées blanches apparaissant tôt dans la saison.

Les précipitations sont d'importance moyenne avec environ 900 mm irrégulièrement répartis tout au long de l'année, essentiellement en automne et en hiver et dans une moindre mesure en début d'été sous forme de pluies orageuses. La neige est un phénomène qui reste présent.

Les vents dominants sont de secteurs Ouest (régime océanique) avec une circulation qui s'adapte à la topographie. Celle-ci favorise également de grands "balayages" plutôt frais en hiver avec quelques bons coups de secteur NE, secs et froids.

Constat : Ces quelques caractéristiques générales doivent être prises en compte dans la réflexion accompagnant l'élaboration de la carte communale avec notamment une architecture adaptée (isolation, exposition), mais aussi certaines précautions telles que la protection contre le gel des réseaux, contre l'orage ou le choix d'une localisation pas trop pénalisante (hydromorphie des terrains, accès trop en pente, exposition...).

Fonctionnement écologique.

*Nous présentons ici un aperçu fondé essentiellement sur la structure de la végétation, complétée par quelques éléments d'information, conduisant à une approche qualitative et fonctionnelle des milieux naturels de **Saint-Ouen-Les-Parey** (en gardant toujours à l'esprit le fait que ces espaces sont tous plus ou moins modifiés par les interventions humaines passées et actuelles). Cette approche ne prétend pas proposer un inventaire des espèces animales et végétales des divers milieux. Son objectif est de permettre une appréciation globale de la qualité de l'environnement sur le territoire de la commune.*

□ DES BOISEMENTS BIEN REGROUPES

La forêt couvre 43% du territoire communal de *Saint-Ouen-Les-Parey*, bien regroupée en massif au S sur le haut des versants qui dominent La vallée du "Ruisseau l'Anger" et dans un petit massif au NNE, "Le Bois de Viranloup".

Il s'agit le plus souvent d'un taillis sous futaie de type Chênaie-Hêtraie-Charmaie classique de l'étage Collinéen. L'abondance du Chêne pédonculé révèle dans certains secteurs des peuplements plus humides confirmés par la présence de Frêne élevé et de Sureau noir en plein bois.

Le peuplement arborescent et arbustif est complété par le Hêtre, l'Alisier, le Noisetier, le Tremble, le Camérisier, ainsi qu'en lisière, par le Saule Marsault, le Sorbier des oiseleurs, le Prunellier, le Cornouiller sanguin et le Troène. On trouve localement Robinier faux-Acacia et Framboisier. Par ailleurs, il existe des plantations de conifères, le plus souvent assez dispersées, diffuses ou en mélange avec des feuillus.

Certaines espèces de la strate herbacée témoignent de la tendance acidophile du groupement : Oxalis petite oseille, Chèvrefeuille des bois, Genêt poilu ainsi que Polytric. Dans les zones où le Hêtre est plus abondant, on trouve en sous-bois du Houx et du Sceau de Salomon; L'avifaune de ces forêts est caractéristique des bois de basse et moyenne altitudes : Merle noir, Grive musicienne, Geai des chênes, Tourterelle des bois, Pigeon ramier, Lorient d'Europe, Sittelle torchepot, Mésanges charbonnière et noire, Roitelet triple bandeau, Troglodyte mignon, Rouge-gorge, Pinson des arbres, Bouvreuil pivoine, Fauvette à tête noire, Pic épeiche... ainsi que Pipit des arbres, Buse variable et Etourneau sansonnet en lisière. A noter la présence de l'Epervier d'Europe, révélateur de la richesse locale en petits Passereaux et la nidification probable de la Bondrée apivore.





□ LES ESPACES OUVERTS.

Les versants ("*Mangenieulle*", "*Fierherbu*", "*Meurgerot*", "*Broconchamp*", "*Pisseloup*"...), sont aujourd'hui d'un très faible intérêt biologique et écologique, en particulier en raison du peu de haies, zones buissonneuses et bosquets, pourtant ils sont importants. Outre leur rôle de relais pour la faune en déplacement depuis les grands espaces boisés, ils sont susceptibles d'abriter quelques espèces végétales xérophiles intéressantes (Orchidées), des Insectes, Reptiles et Oiseaux (Alouette des champs) caractéristiques des milieux pierreux.



Les prairies et prés de fauche occupent les espaces humides de fonds de vallée et les premières pentes. Là où haies et bosquets ont été conservés, ces milieux présentent un assez bon niveau d'intérêt écologique.

Les haies sont essentiellement constituées de Charmes, Frênes, Troènes, Eglantiers, Aubépines, Cornouillers sanguins, Prunelliers...

Outre leurs qualités pour le bétail (abri, ombrage), ce sont des espaces favorables à de nombreuses espèces d'oiseaux : Pinson des arbres, Serin cini, Pouillots fitis et véloce, Fauvettes, Mésanges, Bruant jaune, Pipit des arbres, Grive litorne, Pie bavarde, dont certaines sont bénéfiques à l'agriculture comme la Buse variable, le Milan royal, le Faucon crécerelle qui côtoient d'autres espèces comme le Faucon hobereau, le Martin pêcheur, le Busard Saint-Martin, le Busard cendré, la Bondrée apivore et divers oiseaux liés aux haies et boisements épars, comme la Pie grièche écorcheur et la Huppe fasciée.

En outre, ces milieux abritent de nombreux petits mammifères, ainsi que des reptiles et amphibiens.



□ LES MILIEUX AQUATIQUES ET LEURS ABORDS

La végétation rivulaire des ruisseaux qui sillonnent la commune et notamment du "*Ruisseau l'Anger*", est peu diversifiée et dominée par l'Aulne glutineux, le Saule blanc et le Frêne commun, accompagnés plus ponctuellement de Peupliers, Robiniers faux-acacias. Cette végétation, le plus souvent éparse et déséquilibrée, est peu ou pas entretenue ce qui engendre localement la présence d'embâcles entravant le cours de la rivière. La végétation aquatique est plutôt abondante. Elle comprend :

- quelques hélophytes comme le Rubanier dressé, l'Acore vrai, la Douce-amère, l'Iris faux-acore, le Jonc fleuri ou encore la Renouée amphibie ou le Mouron aquatique.
- de nombreux hydrophytes représentés par des algues filamenteuses, accompagnées de Myriophylle à épis, de Nénuphar jaune, de Rubanier simple, de Renoncule



Les vergers, principalement disposés près du bourg sur les premières pentes, sont à préserver. Outre leur attrait pour les Insectes, ils sont susceptibles d'abriter certaines espèces d'Oiseaux en régression (*Chouette chevêche*, *Athene noctua*, signalée ; *Huppe fasciée*, *Upupa epops*, *Torcol fourmilier*, *Jynx torquilla*, *Pie-grièche à tête rousse*, *Lanius senator*, possibles).



□ LE MILIEU BÂTI.

Le village dans ses différentes composantes a conservé dans certains secteurs un caractère rural traditionnel. L'habitat ancien a été respecté, avec ses vieux murs de pierre, ses jardins et ses vergers, qui sont autant d'abris pour diverses espèces animales : des amphibiens (crapaud commun en particulier), des reptiles (lézard et orvet), des oiseaux, des mammifères (hérisson, petits mustélidés...), dont beaucoup sont prédateurs d'insectes, de mollusques (limace...) ou encore de petits rongeurs gênants pour l'homme ou nuisibles pour les jardins.

Le parc du château constitue un îlot de verdure au milieu du bâti.



Eléments bibliographiques :

- DUPONT P. (1990) : Atlas partiel de la flore de France. Muséum National d'Histoire Naturelle, Secrétariat de la Faune et de la Flore, *Coll. Patrimoines naturels, vol. n°3, série patrimoine génétique*, 442 p.
- MICHEL H. (1993) : A la découverte des oiseaux de Lorraine. L.P.O. & Serpenoise éd., 259 p.
- POINTEREAU Ph. et BASILE D. (1995) : Arbres des champs. Haies d'alignement, prés vergers ou l'art du bocage. Pour protéger, restaurer et gérer les arbres "hors la forêt". Solagro éd., 139 p.

2 - ELEMENTS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES.

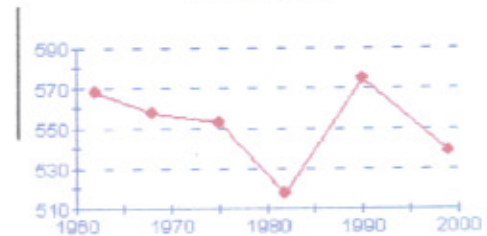
Démographie.

□ EVOLUTION DE LA POPULATION

| | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 |
|---------------------------------|------|------|------|------|------|
| Population sans doubles comptes | 558 | 553 | 518 | 575 | 539 |

Source :
Recensements de la population (dénombrements)

Evolution de la population



Saint-Ouen-les-Parey a connu une première période d'affaiblissement démographique jusqu'en 1982, marquée par une érosion de l'effectif tant sur le plan du solde migratoire, que sur celui du solde naturel, tout juste à l'équilibre entre 1975 et 1982. Entre 1982 et 1990, une quinzaine de nouvelles résidences principales, principalement le lotissement du "Sauvillons", semble vouloir contrarier cette régression par une forte reprise démographique. Mais cette évolution s'éteint très vite et la période 90/99 voit à nouveau la population régresser, un mouvement qui ne se serait pas prolongé ces années dernières, avec 560 habitants environ aujourd'hui, un effectif qui rapproche de celui de 1990. Que pouvons nous observer à l'analyse des deux composantes de cette situation ?

↳ **Le solde migratoire :** Force est de constater qu'il constitue la cause de la régression avec une tendance à s'accroître avec le temps, sauf sur la période 82/90 qui, outre les arrivées au village, a connu un répit dans les départs avec un solde positif de + 51. Cette séquence de reprise n'a pas eu de suite, le solde reprenant son profil déséquilibré habituel et même plus marqué que dans les décennies précédentes. Il faut donc avant tout s'attacher à stabiliser ce solde ce qui semble être le cas ces trois dernières années.

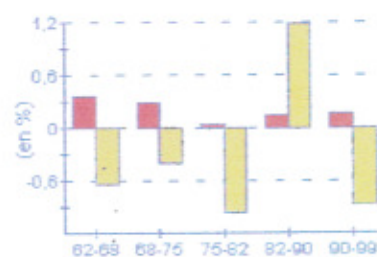
Il sera difficile d'intervenir sur les départs : l'emploi, les études... sont souvent des contraintes fortes qui ne peuvent pas toujours être résolues sur place. Par contre l'accueil résulte surtout d'une politique communale qui peut développer des arguments pour intéresser à l'extérieur, si possible plus que les autres communes car il y a une concurrence. Ainsi, pouvoir proposer du logement locatif, social, de l'espace constructible équipé, un niveau de service de qualité et un environnement global attrayant, pèsera dans le choix d'une implantation et justifiera la migration quotidienne pour l'emploi. Dans cette perspective, la carte communale est l'un des outils dont les élus disposent pour entrer dans une logique de développement maîtrisé.

| | 1962-1968 | 1968-1975 | 1975-1982 | 1982-1990 | 1990-1999 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Naissances | 60 | 57 | 48 | 50 | 50 |
| Décès | 48 | 46 | 47 | 44 | 42 |
| Solde naturel | 12 | 11 | 1 | 6 | 8 |
| Solde migratoire | -22 | -16 | -36 | 51 | -44 |
| Variation totale | -10 | -5 | -35 | 57 | -36 |

Sources :
Recensements de la population (dénombrements)

Composantes du taux de variation

Taux annuel moyen



■ Solde naturel ■ Solde migratoire

Le solde naturel : Il est indicateur du potentiel de développement. En effet, si le rapport naissances/décès aboutit à une variation positive des effectifs, seul le solde migratoire devra être traité pour rééquilibrer l'évolution; c'est un problème d'accueil. Par contre, un solde naturel peu excédentaire est beaucoup plus préoccupant. Le tableau présenté supra montre que les naissances sont stabilisées depuis 1975, c'est à dire que la progression de la population de 1982 à 1990 n'a pas influé sur le nombre des naissances. Aussi, la stabilité du solde naturel est plus due dans ce cas à un nombre de décès moindre. Ceci pourrait signifier que la structure de la population par âge n'est pas favorable à un solde bien excédentaire, bien qu'une reprise significative des naissances doit être constatée.

Ce sont ces constats qui ont conduit l'équipe municipale à mettre en oeuvre la révision de la carte communale, pour ajuster sa politique d'urbanisation au nouveau contexte du marché et au delà de l'ouverture de zones constructibles, mener une réflexion sur un plan de développement qui soit maîtrisé, adapté à un rythme conforme aux possibilités communales en matière d'équipements et de réseaux et qui préserve un potentiel d'accueil. En outre, la commune veut pouvoir agir sur le marché foncier et les situations de blocage qui sont causes de stagnation en sensibilisant l'initiative privée pour qu'elle se mobilise et en se faisant promoteur de projets.

□ CARACTERISTIQUES.

La prise en compte de l'évolution démographique dans la réflexion proposée par la révision de la Carte communale, doit aussi apprécier la dynamique démographique liée à la structure par âge de la population actuelle.

On observe sur le tableau suivant, un retrait par rapport à 1990 de près de 7% des populations âgées de moins de 44 ans et une progression d'autant des populations âgées de 44 à 74 ans.

Ceci indique à l'évidence un vieillissement de la population encore peu sensible, mais qui peut à terme déséquilibrer le bilan naturel et renforcer ainsi l'impact du solde migratoire qui restera toujours difficile à stabiliser. Il apparaît donc nécessaire à la commune de travailler sur le renforcement des classes d'âge de moins de 40 ans, celles sur lesquelles on peut asseoir un projet de stabilisation.

| Structure par âge | | | | | | | | | | |
|-------------------|----------------|------------|----------------|------------|----------------|----------------|----------------|------------|----------------|--------|
| Ages | Génération | 1999 | | | | 1990 | | | | |
| | | Hommes | | Femmes | | Hommes | | Femmes | | |
| | | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | |
| Ensemble | | 268 | 100,0 % | 271 | 100,0 % | 291 | 100,0 % | 284 | 100,0 % | |
| 0 à 14 ans | De 1985 à 1999 | 41 | 15,3 % | 58 | 21,4 % | De 1976 à 1990 | 67 | 23,0 % | 63 | 22,2 % |
| 15 à 29 ans | De 1970 à 1984 | 60 | 22,4 % | 43 | 15,9 % | De 1961 à 1975 | 58 | 19,9 % | 60 | 21,1 % |
| 30 à 44 ans | De 1955 à 1969 | 58 | 21,6 % | 54 | 19,9 % | De 1946 à 1960 | 69 | 23,7 % | 57 | 20,1 % |
| 45 à 59 ans | De 1940 à 1954 | 54 | 20,1 % | 48 | 17,7 % | De 1931 à 1945 | 45 | 15,5 % | 44 | 15,5 % |
| 60 à 74 ans | De 1925 à 1939 | 43 | 16,0 % | 49 | 18,1 % | De 1916 à 1930 | 38 | 13,1 % | 40 | 14,1 % |
| 75 à 94 ans | De 1905 à 1924 | 12 | 4,5 % | 19 | 7,0 % | De 1896 à 1915 | 14 | 4,8 % | 19 | 6,7 % |
| 95 ans ou plus | Avant 1904 | 0 | 0,0 % | 0 | 0,0 % | Avant 1895 | 0 | 0,0 % | 1 | 0,4 % |

Sources :

INSEE, Recensement de la population de 1990, exploitation exhaustive

INSEE, Recensement de la population de 1999, exploitation principale

Approche socio-économique.

☐ L'EMPLOI ET LES ACTIFS.

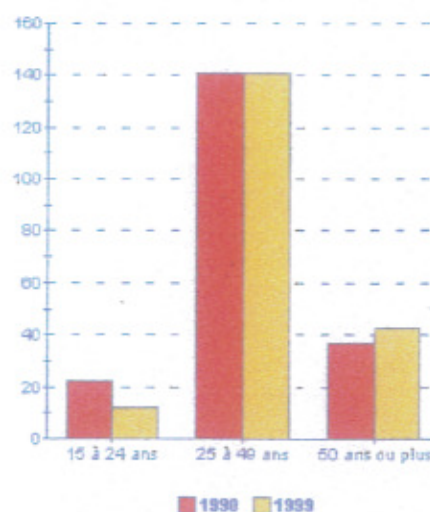
La population ayant un emploi représente en 2004 près de 41,5% de la population totale avec 209 actifs dont 168 salariés.

| Population active ayant un emploi | | | |
|-----------------------------------|------|--------------|-------------|
| | 1999 | Evolution de | |
| | | 1990 à 1999 | 1982 à 1999 |
| Ensemble | 196 | -2,0 % | -2,9 % |
| Hommes | 129 | 1,6 % | -9,9 % |
| Femmes | 67 | -8,2 % | 12,3 % |

L'évolution depuis 1982 confirme un impact réduit de la progression démographique 82/90 sur le dynamisme de la commune, la population active connaissant une baisse très légère (-2,9%), mais qui se poursuit sur la séquence 90/99 (-2%), pour enfin reprendre une progression significative depuis. A noter que cette évolution surtout due à la forte régression des actifs non salariés (-17,6%) jusqu'en 1999, semble aujourd'hui être plus le fait du développement salarié. Cette situation est loin de refléter le maintien des emplois locaux, en forte baisse, mais peut induire un certain optimisme concernant ceux que la population doit pouvoir trouver à l'extérieur pour rester au village. Elle met en évidence la nécessité de promouvoir une image d'accueil sur des arguments tels qu'une bonne situation géographique, une excellente accessibilité du bourg confortée par un cadre attrayant.

l'histogramme ci-contre ne traduit pas vraiment la réalité évoquée supra, avec un bon maintien des actifs âgés de 25 à 49 ans et une légère décline du nombre des actifs entrant chez les moins de 24 ans ou les plus de 50 ans. Il est vrai qu'un recul global de 2%, cela ne se remarque pas beaucoup, mais la réalité reste préoccupante.

Nombre d'actifs ayant un emploi
Selon l'âge



L'analyse des migrations quotidiennes donne une tonalité complémentaire au paysage économique de la commune.

Elle confirme la perte d'emplois dans la commune depuis 1990. La proportion des actifs qui travaillent et résident à *Saint-Ouen-Les-Parey* a en effet reculé de 50% pour ne représenter aujourd'hui que 22,4% du total des actifs (44 en 1999). On peut donc en déduire que tous les nouveaux arrivants avaient un travail à l'extérieur, ce qui a minimisé d'autant les quelques offres locales.

Ce sont donc 170 actifs qui chaque jour se rendent dans une autre commune pour travailler. La migration quotidienne n'est donc pas un obstacle à l'implantation, ce qui renforce l'argument d'une accessibilité du bourg très favorable à un projet de développement maîtrisé.

Bulgnéville avec notamment la fromagerie de l'Ermitage, Contrexéville, Vittel, Neufchâteau, constituent les destinations les plus fréquentées.

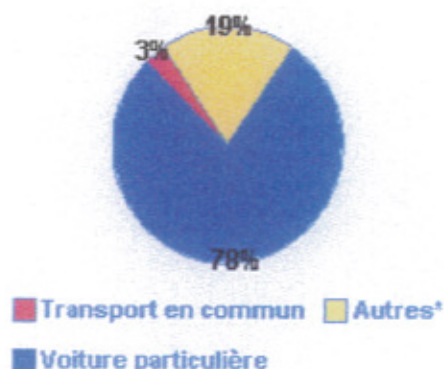
| Modes de transport | | |
|------------------------------|------------|----------------|
| Actifs ayant un emploi | 1999 | |
| | Nombre | part |
| Ensemble | 196 | 100,0 % |
| Pas de transport | 13 | 6,6 % |
| Marche à pied | 12 | 6,1 % |
| Un seul mode de transport : | 165 | 84,2 % |
| - deux roues | 16 | 8,2 % |
| - voiture particulière | 143 | 73,0 % |
| - transport en commun | 6 | 3,1 % |
| Plusieurs modes de transport | 6 | 3,1 % |

Sources :

INSEE, Recensement de la population de 1990, exploitation exhaustive

INSEE, Recensement de la population de 1999, exploitation principale

Modes de transport domicile-travail
Actifs ayant un emploi



* Autres : marche à pied, deux roues, plusieurs modes de transport

Cette situation est un avantage pour le développement communal, car la recherche d'une implantation évitant de longs parcours quotidiens peut guider le choix sur une commune bien placée. Pour valoriser cette localisation offrant suffisamment d'activité à proximité, il faut donc amplifier l'argument de l'atout de la distance, du parcours quotidien, en jouant sur d'autres registres : prix des terrains, qualité des services, cadre naturel...

□ LES ACTIVITES.

↳ L'agriculture :

Saint-Ouen-Les-Parey est un village rural, où l'activité agricole reste toujours très présente dans le site bâti par l'architecture des anciens bâtiments d'exploitation, mais aussi par des sièges en activité encore très proches du centre bourg. Aujourd'hui, un point d'équilibre semble atteint avec 5 exploitations agricoles déclarées encore en activité sur la commune, toutes entreprises professionnelles et celles venant des communes voisines, généreraient presque une petite pression foncière sur une SAU communale de 987 ha environ soit 47% du territoire. Pression d'autant plus réelle que les 5 entreprises de la commune exploitent à elles seules une SAU de près de 625 ha principalement sur son territoire et celui des communes voisines.

Quatre exploitations sont concernées par la législation sur les installations classées et peuvent constituer dans leur localisation, des éléments ponctuels de blocage pour le développement du bourg. Il conviendra de prendre en compte cette proximité notamment dans le cadre des prescriptions qui s'appliquent sur les reculs par rapport aux bâtiments d'élevage.

Une réorganisation foncière a été réalisée en 1983 sur 893 ha, complétée par un plan de réglementation des boisements en 1984.

↳ L'industrie et l'artisanat

Saint-Ouen-Les-Parey n'accueille pas une grosse activité, mais avec une entreprise de maçonnerie, deux d'ébénisterie, deux scieries dont l'une pesant une dizaine d'emplois, et quelques autres..., bois et dérivés, récupérateur de ferrailles, le bourg propose près de 25 emplois, l'entreprise de peinture en bâtiment dont la commune abrite le siège social n'apportant pour sa part aucun emploi local.

Il existe une capacité d'accueil pour des implantations nouvelles.

↳ Le commerce et les services

Avec une population de 560 habitants aujourd'hui, *Saint-Ouen-Les-Parey* ne peut pas proposer un haut niveau de services à demeure. La proximité de Bulgnéville à 6 km et des centres plus importants comme, Contrexéville et Vittel à moins de 20 Km, apporte toutes les facilités des centres urbains, que complètent les commerces locaux par tournées. Toutefois, la situation du village et son rayonnement local, (centre de secours et accueil scolaire) permettent de maintenir à demeure une boulangerie multi-services (tabac, journaux, épicerie...), une boucherie, une jardinerie dans le cadre d'une plate-forme coopérative agricole et un garage-station service.

Les services communaux complètent le dispositif.

Sources

INSEE-RGP 1962 à 1999 /"fiche profil"

INSEE-RGP 2004/Enquête annuelle/Chiffres clés

AGRESTE-RGA 2000 /"fiche comparative 79 - 88 - 00"

3 - OCCUPATION DE L'ESPACE COMMUNAL.

Espace naturel et paysages.

La gestion de l'espace naturel du territoire communal s'instaure comme une nécessité au regard des objectifs de qualité de vie et d'équilibre que souhaite atteindre l'équipe municipale, qualité dans le paysage urbain, mais aussi dans le paysage naturel, équilibre entre l'urbanisation et l'agriculture. Celle-ci, avec la forêt sont deux activités impliquées dans la gestion de l'espace et constituent des partenaires dans le développement communal.

□ ESPACE AGRICOLE.

L'activité agricole reste très présente sur la commune. Le développement des sièges d'exploitation et leur modernisation témoignent de sa vitalité et surtout de son implication dans l'organisation du développement communal. Elle apparaît avoir stabilisé son évolution avec 5 exploitations professionnelles à plein temps et des parcelles exploitées par des agriculteurs des communes voisines, 5 structures viables dont les chefs d'exploitation sont encore jeunes et qui totalisent 623ha de SAU, alors que la SAU communale est donnée pour 1060ha. A moyen terme, ces exploitations devraient subsister.

1060ha de surface agricole utilisée sur le territoire communal remembré en 1983 (893ha), avec quelques terres labourées et surtout des surfaces en herbe qui donnent de l'agriculture l'image d'une activité qui résiste bien. Une agriculture de type polyculture-élevage qui privilégie la production de lait par adaptation et par obligation avec des sols de potentialité faible à moyenne, additionnant quelques handicaps notamment en vallée : pente, battance, hydromorphie.

Une agriculture qui pèse dans les choix de développement urbain car quatre de ses entreprises sont visées par la législation sur les installations classées (ICPE). Elles créent des contraintes sanitaires en imposant des reculs à l'urbanisation, d'autant plus que certaines sont encore présente dans le tissu bâti. En effet, la réglementation à laquelle est soumise l'activité agricole impose pour les bâtiments d'activité restés en lisière du périmètre construit, notamment au SO ("*Carelles*"), au N ("*Le Village de Parey*") et à l'O du bourg ("*Haut de Poirières*"), des distances d'éloignement devant être respectées pour l'implantation d'une habitation et occasionne de fait des secteurs non aedificandi qui interdisent des directions de développement dont l'une vers "*Carelles*" sur la RD.17 aurait pu être exploitée. Dans le tissu bâti, la pression s'exerce plutôt sur le secteur de la scierie, sur un espace encore libre le long de la RD.2.

Cette agriculture doit cependant être encouragée dans ses initiatives d'adaptation.

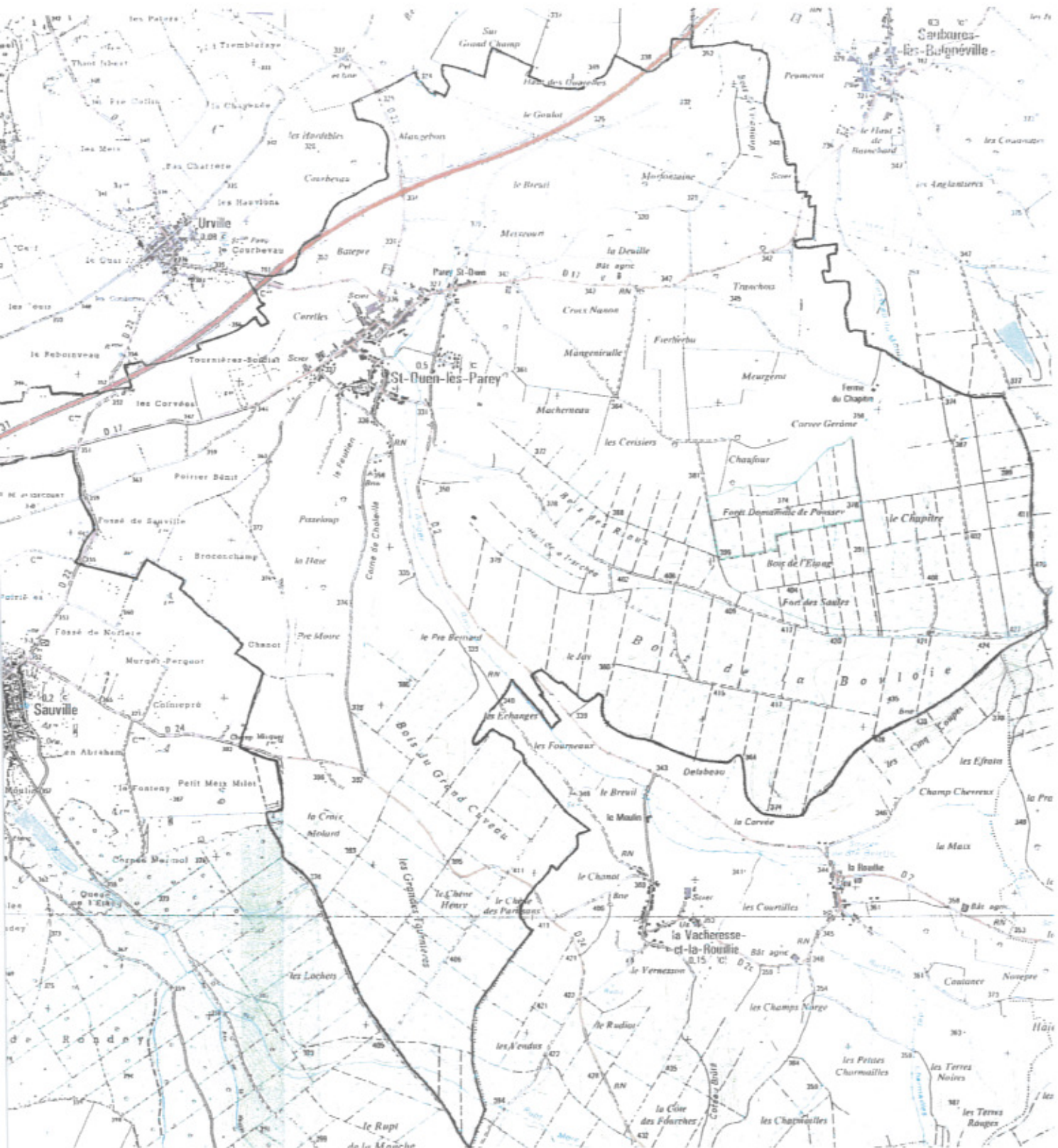
□ ESPACE FORESTIER.

La forêt est présente à *Saint-Ouen-Les-Parey*, en surface elle s'étendrait aujourd'hui sur 913ha dont une partie soumise au régime forestier ou domaniale (770ha), ce qui met le taux de boisement sur la commune à plus de 43% et la rend incontournable comme élément constitutif du paysage et de l'organisation de l'occupation de l'espace.

Cette forêt marque les limites sud : "*La Croix Molard*", "*Les Grandes Tournières*", "*Bois du Grand Cuveau*", "*Bois de la Bouloie*", "*Bois des Riaux*", "*Forêt Domaniale de Poussey*", "*Bois de l'Etang*", "*Le Chapitre*". Elle propose par ailleurs une ligne boisée au NE faisant limite avec la commune de Saulxures-les-Bulgnéville : "*Bois de Viranloup*".

Cette forêt n'est pas suffisamment proche du site bâti pour participer au projet urbain que la carte communale à engagé.

Utilisation de l'espace communal



IGN - Echelle : 1/25000
3318 ouest

N

□ PAYSAGES.

La loi paysage propose une vision dynamique de l'analyse paysagère en y intégrant les notions de gestion et de maîtrise des évolutions, celles-ci étant déterminantes pour le cadre de vie et l'environnement des populations.

Les accès au paysage sont très divers et d'un individu à l'autre, la perception sera différente. Il est donc illusoire de vouloir répondre à une approche trop sensitive des lieux. Par contre, mettre en évidence ce qui va créer une ambiance, ou un élément qui interpelle, procède d'une démarche plus opérationnelle dans laquelle le choix d'une solution peut orienter une réflexion d'urbanisme :

Dans cette perspective, quelques grandes tendances de paysage ont été définies. Elles mériteraient d'être approfondies, mais restent suffisantes dans une approche générale.

La topographie évoquée précédemment modèle évidemment les grandes unités paysagères du territoire communal, mais la diversité du milieu naturel apporte une perception plus nuancée qui permet d'inscrire l'urbanisation de *Saint-Ouen-Les-Parey* dans son cadre.

Ainsi on distinguera :



↳ 1 - Les espaces boisés :

Ce sont des espaces structurants du paysage par l'effet clairière qu'ils imposent aux espaces ouverts. En effet, outre la massivité des ensembles forestiers du S, un front continu et pressant bloque les perspectives et confère une impression d'espace clos.

Le relief accompagne cette perception, avec des amplitudes fortes, qui ne permettent pas de se dégager de ce mur forestier pour voir au-delà. Un espace clos, mais également un espace intime auquel il faut accéder avant de découvrir. Cette originalité mérite toute l'attention et doit être préservée.

Le relief détermine également une variation dans les peuplements dont on peut distinguer trois formes :

IGN - photographie aérienne
Mission 2001 FD 52-88B,
N°349 du 23-06-2001
Echelle : 1/25000





↳ 2 - les plateaux ouverts :

Un espace autonome par rapport à la vallée dont il est séparé par les pentes latérales souvent crénelées d'un cordon de bosquets plus ou moins denses; Il constitue pourtant une grande part du territoire communal, mais reste peu accessible à la découverte visuelle si ce n'est quelques perspectives depuis la RD.17.

C'est un espace doucement vallonné, avec une grande profondeur de champs dans les perspectives : "Poirier Bénit", "Broconchamp", "Mangenieulles", "Meurgerot"...qui devient plus cloisonné dans le secteur dominant le village : "Le Feutien", "Pisseloup", "Haut de Poirières", "Corvée".



↳ 3 - La vallée l'Anger et les pentes latérales :

Une belle vallée alluviale en auge, qui présente une amplitude restreinte, un effet corridor, sans pour autant rejeter l'occupation humaine sur les côtes adjacentes.

Sur le territoire communal, la rivière a un cours plutôt sinueux, avec de petits méandres qui laissent à la rivière le temps de s'installer dans le paysage.

A son débouché du village, une perspective orientée SSO/NNE, entre "Les Corvées", "Tournière-Boidiat" et "Le Goulot", "Bois de Viranloup". Ce talweg formé de deux indentations qui s'ouvrent sur "L'Anger", donne au site du village une position dominante sur un large champ visuel.

Cette disposition a favorisé une implantation du bâti hors d'eau, d'abord en rive gauche, sur le petit promontoire formé par le rebord du plateau, puis en rive droite sur le coteau dominant le vallon de l'Anger.

Dans un tel cadre, il n'y a pas de contre indication à ce que le tissu actuel poursuive sa densification et renforce l'unité urbaine dans ce qu'elle a de dynamique, de mouvement, de flux... Les différences entre quartiers pourront alors s'exprimer au travers de l'architecture, du parcellaire, de la végétation et diversifier le contenu d'une enveloppe in fine très contrainte.

Dans cette unité, c'est le ruisseau et sa vallée très fermée, qui impriment un caractère intimiste aux paysages de la commune, la large ouverture en aval donnant des champs moins limités et plus exposés.

En aval, des perspectives larges



En amont, un vallon plus fermé



↳ - Les vergers:

On peut en effet évoquer enfin les vergers qui constituent des unités de transition entre l'espace naturel et l'espace urbain et participent à sa structuration en proposant une perception du bâti encore plus intégrée dans un élément arboré déjà très pressant avec la forêt. Ces unités se sont développées en contact avec le village.



Espace bâti et logements.

Avec environ 550 habitants aujourd'hui, Saint-Ouen-Les-Parey est une unité urbaine encore modeste qui peine pour résister à une érosion de sa population, mais confirme une tendance à la reprise qui semble s'installer dans la continuité.

■ Structure.

Saint-Ouen-Les-Parey est un village dont le bâti s'allonge le long de la RD.17 sur près de 1500 mètres entre le Centre de secours à l'O en direction de Vrécourt et le quartier de "La Grande Voye" à la sortie NE en direction de Bulgnéville. Malgré une organisation qui privilégie deux autres axes de développement, l'évolution du bâti oriente la structuration du village sur des options qui ne renforcent pas sa compacité et qui de plus doivent tenter le recollement urbain du lotissement "Des Sauvillons".

Trois entités peuvent être identifiées :

↳ L'axe de la RD.17, "Rue du Général Leclerc", prolongée par la "Rue de la Corvée". Un développement linéaire, sans profondeur, plutôt compact, qui franchit l'Anger à "La Grande Voye". Dans cet ensemble, un nœud autour de l'église de "La Sainte Trinité" et la "Rue de la Louvière", une première jonction de bouclage.



↳ L'axe "Rue de la Chalée", "Rue des Moquards", une orientation perpendiculaire qui suit ensuite le relief de la côte. Là encore un développement linéaire, un front bâti compact, mais mieux structuré par des bouclages autour de l'église "Sainte Ode", du château et de son parc, qui offrent des possibilités de densification sur la "Rue du Château" et la "Rue Derrière Saint -Ouen".



Photo Jp Jacquinet



Photo Jp Jacquinet

↳ L'axe "Rue des Sauvillons" constitue une entité à l'écart, sans contact avec les deux entités précédentes, mais in fine pas sans intérêt. En effet, elle s'appuie sur d'une part sur le petit quartier de "La Grande Voye", une tête de pont sur l'autre rive de l'Anger et d'autre part sur le lotissement "Les Sauvillons", un site qui prend de l'âge, mais qui gagnerait à être intégré. Le vallon de l'Anger constitue une zone non constructible, sécante, mais qui peut être un élément entrant dans l'urbanisme de la commune avec le thème de l'eau.



Photo Jp Jacquinet

Cette organisation favorise des perceptions différentes selon la localisation par rapport au centre et finalement un compartimentage qui offre des options diversifiées pour un projet de village. Dans ces options, la poussée vers le S avec une implantation moderne aux "Chenevières du Feutien", ne peut pas être encouragée, car elle constituerait une unité sans possibilité de bouclage avec les unités principales.

Globalement, *Saint-Ouen-Les-Parey* laisse peu d'espaces disponibles dans les alignements de front de rue. Les contraintes sont par ailleurs fortes : zones humides, RD.17, accessibilité, sinon bloquantes, mais l'urbanisation déjà en cours le long de la "Rue des Sauvillons" et une conquête du coteau à l'Est du village, peuvent apporter une ouverture à la construction.

Dans cette perspective, il n'existe plus de contraintes de quelque nature qu'elles soient.

■ Fonctionnement.

Saint-Ouen-Les-Parey a une structure urbaine modeste et doit assumer sa forte identité agricole passée qui se traduit aujourd'hui par une architecture, une implantation et une ambiance du bâti pas toujours facile à concilier avec une image résidentielle, proposant un cadre de vie protégé.

Cette situation pèse encore aujourd'hui sur l'organisation et le fonctionnement du village mais n'est pas vraiment entrée dans le choix des orientations qui ont conduit au parti d'aménagement retenu.

En effet, la réglementation à laquelle est soumise l'activité agricole impose par rapport au bâtiment d'activité resté en lisière du périmètre construit des distances d'éloignement devant être respectées pour l'implantation d'une habitation et crée de fait un secteur non aedificandi. Toutefois celui-ci n'est pas déterminant et n'entre pas dans le schéma souhaité pour rééquilibrer l'organisation urbaine.

Saint-Ouen-Les-Parey héberge une activité de scierie très présente dans le paysage urbain au nord "Rue d'Aingeville". Un secteur spécifique doit être délimité pour préserver le bon fonctionnement de cette activité qui n'entre pas dans celui du bourg et son développement résidentiel. Cette zone bien identifiée pourra d'ailleurs permettre en leur proposant un espace voisin, un accueil pour d'autres activités.

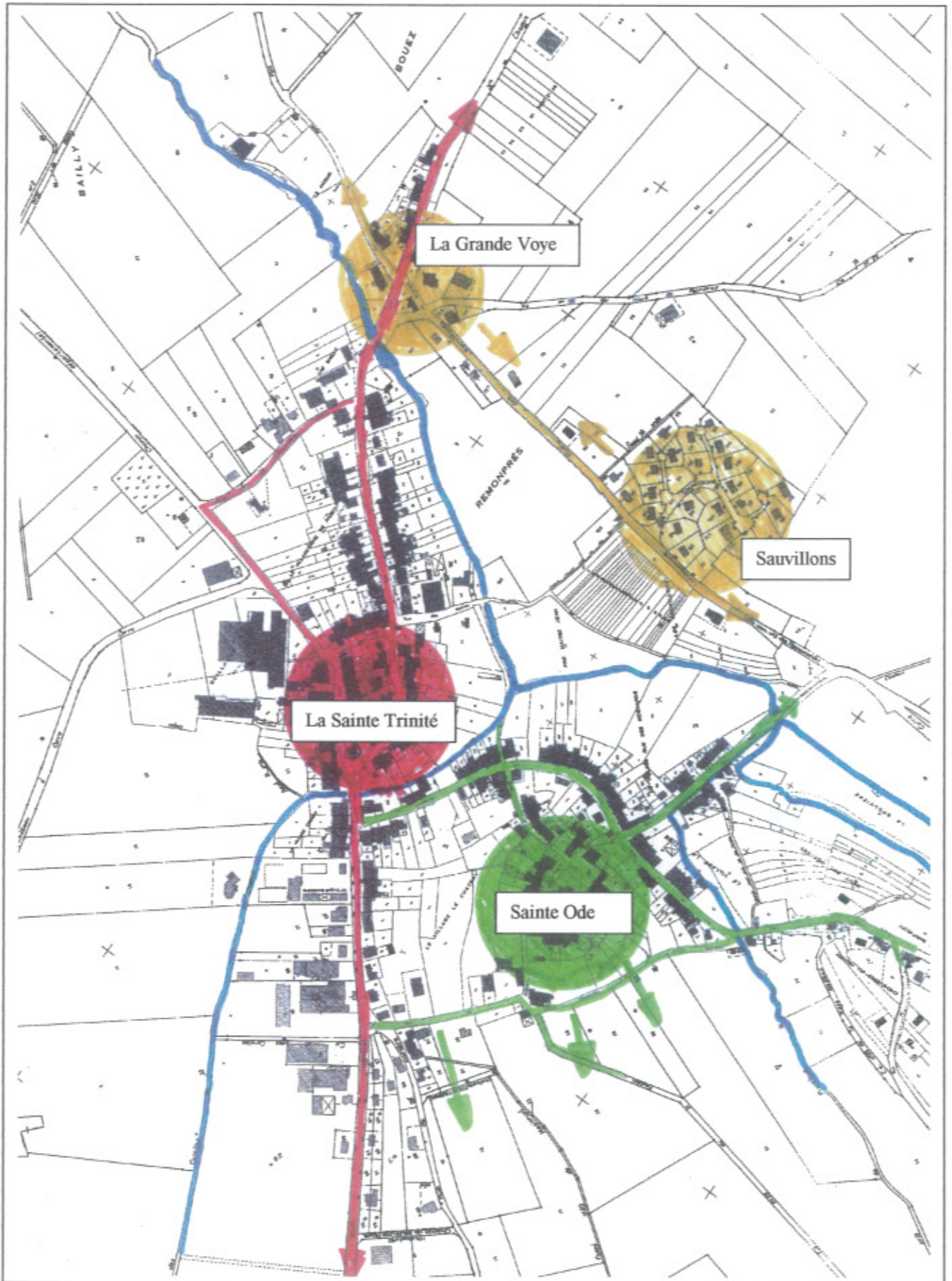
Saint-Ouen-Les-Parey doit enfin s'attacher d'une part à rapprocher deux quartiers qui distendent la relation avec le centre et in fine perturbent une perception du village sécurisante, intimiste qu'apporterait une organisation plus circulaire, fermée autour d'un point d'appel, l'église par exemple. Mais à *Saint-Ouen-Les-Parey*, ce sont deux églises qui témoignent d'un passé complexe, lequel contraint aujourd'hui à des choix moins évidents comme le renforcement sur l'axe "Rue des Sauvillons".

Il faut enfin apprécier le bon choix fait pour l'implantation des équipements sportifs et de loisirs, proches du centre, facilement accessibles, sans nuisances.

Enfin, le passé de toute commune rurale, laisse un héritage bâti qu'il faut chercher à conserver comme patrimoine avant qu'il n'évolue au fil du temps vers la vétusté sinon la ruine. A *Saint-Ouen-Les-Parey*, ces situations sont présentes et la taille modeste du village leur donne plus de relief :

A partir de ce constat, la commission communale a pris en compte les réseaux qui à *Saint-Ouen-Les-Parey* ne sont pas pénalisants pour l'ouverture de nouvelles zones constructibles. Celles-ci resteront à l'initiative privée et dans un marché peu actif, cela contraint à ouvrir assez largement pour pouvoir atteindre un maximum de propriétaires.

structure et dynamique...



■ Formes architecturales et paysages.

Saint-Ouen-Les-Parey ne bénéficie pas d'une architecture exceptionnelle, mais sa partie ancienne, malgré quelques transformations, constitue encore un témoignage des formes et de l'organisation architecturale urbaine de la région lorraine avec un front très tangent à la voirie, bien que le bâti soit peu jointif.

Les maisons anciennes peuvent être imposantes. Les toits sont recouverts de tuiles de terre cuite, leur pente avoisine les 30° et leurs faîtages sont parallèles à la voie principale. La porte charretière, au linteau tantôt rectangulaire tantôt en anse de panier, confère son caractère à la façade et rythme les fronts continus. Il en est de même pour les portes d'entrée qui sont souvent monumentales.

Peu de ruines parmi ce patrimoine, mais avec le temps, quelques bâtisses gagneraient à être rénovées. Le château constitue un élément bien différencié dans l'ensemble bâti et apporte avec son parc ouvert, un cachet particulier au village.



Photo : jp. Jacquinot



Photo : jp. Jacquinot



Photo : jp. Jacquinot



Photo : jp. Jacquinet

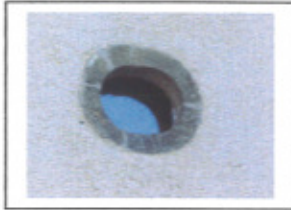


Photo : jp. Jacquinet

Les formes architecturales les plus récentes sont plus banales, de type pavillonnaire, sans homogénéité de style mais restent toutefois de "bon goût".

Globalement, la liberté d'implantation, les formes diverses, les variations dans les percements, les toitures, les masses, apportent une ambiance assez sympathique, plutôt vivante, mais la localisation de ce bâti nuit à son intégration dans l'ensemble urbanisé.



Photo : jp. Jacquinet



Photo : jp. Jacquinet



Photo : jp. Jacquinet

■ Logements.

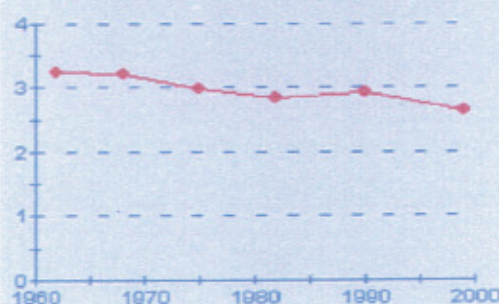
↳ Evolution :

Après une tendance légèrement récessive entre 1975 et 1982, laquelle correspond à une stagnation de la population, le nombre de logements s'est engagé sur une évolution progressive plutôt dynamique dans un premier temps, puis stabilisatrice sur la dernière décennie. Les logements en résidence principale ont suivi la même orientation avec 12 permis de construire sur les 7 années passées.

Certes cette situation peut évoluer rapidement par une reprise qui pourrait s'amorcer avec quelques constructions supplémentaires ou quelques collectifs que la commune accueillerait volontiers.

| | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 |
|---|------|------|------|------|------|
| Ensemble des logements | 204 | 212 | 207 | 237 | 246 |
| Résidences principales | 174 | 179 | 182 | 196 | 205 |
| Nombre moyen d'occupants des résidences principales | 3,2 | 3,0 | 2,9 | 2,9 | 2,6 |
| Résidences secondaires* | 12 | 15 | 20 | 17 | 15 |
| Logements vacants | 18 | 18 | 5 | 24 | 26 |

Nombre moyen d'occupants des résidences principales



Le tableau ci-dessus est à cet égard explicite et laisse observer depuis 1982 cette évolution des résidences principales (210 en 2004), une diminution des résidences secondaires (-5) suivie d'une progression jusqu'en 2004 (+9) et une progression des logements vacants qui représentaient en 1999, 10,6% de l'ensemble des logements, ce qui laissait à cette date un bon potentiel pour la rénovation, aujourd'hui bien engagée avec de nombreux projets conséquents pour le locatif qui ont ramené à 6, les logements encore disponibles.

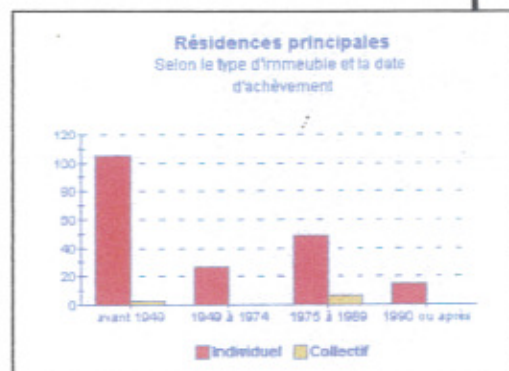
Dans le même temps, le nombre moyen d'occupants des résidences principales s'est encore légèrement émoûssé de 2,9 à 2,6 par logement, ce qui renforce la perception d'une population qui vieillit, qui ne se renouvelle pas.

Cette évolution des logements est plutôt encourageante. Les quelques permis de construire de maisons individuelles délivrés dans la commune pendant ces 10 dernières années et le nombre des déclarations de travaux et extensions ou gros travaux nécessitant un permis de construire, interpellent et conduisent au diagnostic d'une certaine torpeur que la carte communale n'a pas pu encore déranger, ce qui justifie une révision pour réaffirmer une volonté municipale bien réelle de développement.

↳ Typologie et ancienneté :

Le parc immobilier compte 240 logements en 2004, dans lesquels la part des résidences principales est majoritaire (87,5%). On vit à *Saint-Ouen-Les-Parey* dans des logements qui sont pour plus de la moitié antérieur à 1949 (53,8%), c'est à dire dans un parc plutôt ancien : une vingtaine de résidences secondaires est postérieure à 1990.

| Ensemble des logements par type | | | |
|--------------------------------------|------------|----------------|--------------------------|
| Types de logement | 1999 | % | Evolution de 1990 à 1999 |
| Ensemble | 246 | 100,0 % | 3,8 % |
| dont : | | | |
| Résidences principales | 205 | 83,3 % | 4,6 % |
| Résidences secondaires | 15 | 6,1 % | 11,8 % |
| Logements occasionnels | 0 | 0,0 % | /// |
| Logements vacants | 26 | 10,6 % | 8,3 % |
| dont : | | | |
| Logements individuels | 235 | 95,5 % | 2,6 % |
| Logements dans un immeuble collectif | 11 | 4,5 % | 37,5 % |

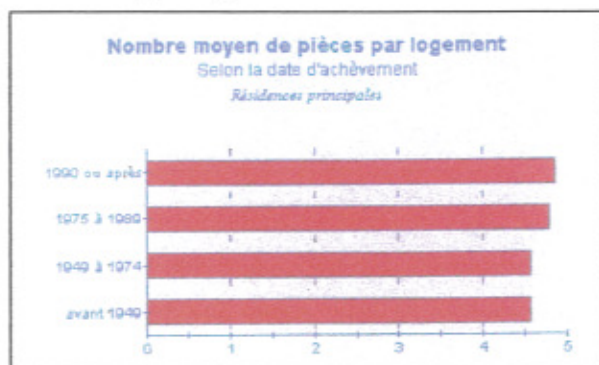


Il n'y a pas de logement HLM sur la commune, mais une quarantaine de logements sont tout de même occupés en location dont une quinzaine en immeuble collectif. L'activité de réhabilitation du parc privé exploite le potentiel et il reste encore quelques possibilités. La commune est à cet égard très volontariste avec notamment l'aménagement du presbytère (5 logements) et dans d'autres bâtiments communaux, au total 9 logements.

↳ Confort. :

C'est un parc de résidences principales plutôt confortables avec 82% des logements comptant 4 pièces et près de 97% des logements équipés des sanitaires. Le chauffage central reste par contre limité à moins de 50% des résidences principales.

| Résidences principales selon le confort | | | |
|--|------------|----------------|--------------------------|
| Confort des logements | 1999 | % | Evolution de 1990 à 1999 |
| Ensemble des résidences principales | 205 | 100,0 % | 4,6 % |
| Ni baignoire, ni douche | 13 | 6,3 % | 53,6 % |
| Avec chauffage central* | 104 | 50,7 % | 15,6 % |
| Sans chauffage central | 101 | 49,3 % | -4,7 % |
| Garage-box-parking** | 157 | 76,6 % | /// |
| Deux salles d'eau** | 14 | 6,8 % | /// |



* y compris chauffage "tout électrique" à radiateurs muraux
** cette donnée n'est pas disponible au recensement de 1990

Sources :

INSEE, Recensement de la population de 1990, exploitation exhaustive

INSEE, Recensement de la population de 1999, exploitation principale

Bâti ancien qui offre peu de potentiel, recul au fil du temps du parc immobilier, le constat a conduit la commune à rechercher un peu plus de facilité pour ouvrir quelques possibilités aux demandes de permis de construire éventuelles par un élargissement du périmètre urbanisable.

(Nota : les informations disponibles suite à l'Enquête annuelle de recensement 2004 ont été pris en compte dans cette analyse.)

■ Réseaux.

↳ Eau potable :

La commune de *Saint-Ouen-Les-Parey* dispose d'un réseau de distribution d'eau potable géré en régie. Toute la partie agglomérée est desservie par le réseau public qui vient d'être complètement remis à neuf, avec station de neutralisation et surpresseur.

Il n'y a pas de problème d'approvisionnement, ni en quantité, ni en qualité et la distribution est assurée dans des conditions satisfaisantes à partir de deux réservoirs de 100 m³ alimentés par 3 captages situés en forêt sur le territoire communal. Les débits sont suffisamment supérieurs à la consommation pour laisser une marge de manœuvre en cas de plus forte demande. La qualité est impeccable, avec un peu d'acidité, mais pas de nitrate et pas de problème bactériologique.

Pour ces captages, des périmètres de protection sont en cours de délimitation, ils ne sont donc pas encore en place réglementairement.

↳ Assainissement :

La commune de *Saint-Ouen-Les-Parey* dispose d'un réseau d'assainissement pour partie unitaire datant d'une trentaine d'années, pour partie séparatif. Il n'existe pas de traitement. Toutefois, le schéma directeur d'assainissement communal a été réalisé dans le cadre de la Communauté de communes de Bulgnéville. Il a constaté quelques dysfonctionnements à solutionner et proposé des travaux de création pour compléter le réseau de collecte. La mise en œuvre de ces travaux d'amélioration du réseau collectif permettant de respecter l'objectif de qualité du "*Ruisseau l'Anger*" ont été engagés et se sont achevés en 2007, avec mise en place d'un traitement.

↳ Autres réseaux :

La commune de *Saint-Ouen-Les-Parey* propose enfin un réseau de distribution d'énergie électrique qui a été bien renforcé dans le cadre du Syndicat d'électrification de la Plaine des Vosges.

■ Equipements.

↳ Au plan scolaire :

La commune a su garder un bon niveau de service avec un nouveau groupe scolaire qui abrite 5 classes primaires (ouverture d'une classe à la rentrée 2003/2004) et une école maternelle d'une classe. Au total, 110 enfants de *Saint-Ouen-Les-Parey*, mais aussi des communes voisines de Sauville, Urville, Aingeville, Malaincourt, Médonville, Gendreville, sont accueillis chaque jour. Dans cette configuration, la capacité d'accueil est très suffisante.

Un service de transport scolaire conduit quotidiennement les élèves du secondaire vers certains lieux d'accueil Contrexéville pour le collège et Neufchâteau pour le lycée. D'autres destinations impliquent selon la spécialité des obligations plus contraignantes.

↳ Pour le cadre de vie :

Hors une nature généreuse, avec l'eau présente et de grands espaces ouverts, la commune offre un excellent niveau d'équipements : terrain de jeux aménagé, court de tennis, une aire d'exercice au centre du village liée à l'école, une salle communale polyvalente et de convivialité bien équipée...

Cet environnement très favorable accompagne une vie associative dynamique.

■ Ordures ménagères

La collecte et le traitement des ordures ménagères et des encombrants sont aujourd'hui conformes à la réglementation. Toutes les habitations agglomérées bénéficient une fois par semaine, d'une collecte porte à porte des ordures ménagères

Les gros objets sont collectés une fois par an. Les autres déchets, verre, carton et plastique doivent être déposés dans des containers communaux vidés une fois par mois.

La collecte est assurée par entreprise et le traitement pris en charge par le SIRTOM d'Epinal.

Constat : Une commune qui peut accueillir et propose outre une bonne localisation géographique, des possibilités d'extension que la modernisation complète des réseaux a renforcer.

4 - PERSPECTIVES D'EVOLUTION ET OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

Les contraintes.

- Servitude liée à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier.
- Servitude liée à la protection des monuments historiques :
 - *Croix de chemin du XVIème.*
- Servitude liée à la protection des monuments historiques :
 - *Eglise de la Sainte Trinité.*
- Servitude liée au transport des hydrocarbures liquides, à la construction et à l'exploitation de pipelines :
 - *ODC 1 pipeline Langres-Mirecourt.*
- Servitude liée au transport d'énergie électrique- 3^{ème} catégorie :
 - *Transport - Ligne 63kv Vittel-Goncourt (52).*
- Servitude liée à la distribution d'énergie électrique :
 - *distribution sur le territoire communal.*
- Servitude liée à la protection des terrains de sport :
 - *Plateau d'EPS, court de tennis.*
- Servitude liée aux télécommunications - Protection contre les obstacles :
 - *faisceau hertzien de Langres-Citadelle (052-08-002) à Beuvezin le Génovre (054-08-006).*
- Servitude attachée aux réseaux de télécommunication, téléphone, télégraphe :
 - *Distribution sur le territoire communal.*

Neuf servitudes d'Utilité Publique qui peuvent créer des contraintes pour l'utilisation des sols et de l'espace. La liste exacte, les références des textes législatifs et les Services responsables de l'application ainsi que le plan de localisation de ces contraintes figurent dans le dossier de révision de la Carte communale.

Perspectives.

L'évolution d'une commune, c'est sa capacité à maintenir une population dans un cadre de vie attrayant et fonctionnel. L'interaction de nombreux éléments conduit à un équilibre souvent fragile dont les composantes doivent être appréciées pour évaluer quel peut être le devenir de la commune à moyen terme et définir les conditions pour atteindre les nouveaux objectifs que la municipalité se fixe à l'occasion de la révision de la carte communale.

□ UNE DEMOGRAPHIE QUI RESTE PREOCCUPANTE.

L'approche démographique reste préoccupante car *Saint-Ouen-Les-Parey* connaît depuis 1990 un recul de sa population qui même avec la reprise des ces dernières années, qui doit absorber à moyen terme un cumul négatif du solde migratoire et un solde naturel peu dynamique, bien que positif. Toutefois, l'expérience de communes ayant anticipé cette situation en ouvrant le territoire à la construction et en encourageant le développement du locatif, montre que ce type de réaction peut contribuer à rétablir la situation en développant une capacité d'accueil qui puisse répondre à une demande d'installation et qui permette de se valoriser auprès de candidats potentiels. C'est dans cette perspective que s'est placée la commune pour prendre en charge son devenir.

□ UN TISSU ECONOMIQUE DETERMINANT.

Un fort développement économique sur la commune n'est pas plus réaliste qu'il y a quelques années et d'autant plus dans le contexte actuel, mais il faut tenir compte du potentiel de développement qui reste attaché à la fromagerie Ermitage laquelle constitue un pôle d'emplois en pleine progression à la porte de la commune et d'une localisation plutôt favorable. La migration quotidienne qui assure aujourd'hui l'emploi aux habitants a donc une assise solide. Les objectifs d'évolution peuvent donc s'appuyer sur ces éléments. La commission communale a toutefois voulu préserver la délimitation d'une zone spécifique aux activités (lieudit "*Guillaume*", limite N du bourg) pour garder dans la commune une capacité de développement à la scierie et accueillir éventuellement d'autres métiers.

□ UNE STAGNATION DE LA CONSTRUCTION.

Il s'agit de la construction des résidences principales. Depuis 1999, les constructions neuves ne sont guère plus nombreuses pour ne pas dire inattendues, mais le bâti ancien a été relativement bien valorisé avec des travaux de mise aux normes de confort et de rénovation extérieure. La demande de logements et de terrains à bâtir reste cependant pressante (10 à 12 sollicitations par an).

Les espaces interstitiels laissent peu de vides au sein même du bourg et n'ont pas constitué une offre qui permette de différer plus longtemps une révision pour une extension du périmètre d'urbanisation. Sans qu'il soit question d'évoquer une forme de pression, que ce soit en terme d'espace ou en terme de

mise sur le marché, la Municipalité a souhaité par la carte communale, dynamiser le marché foncier qui peine à dégager des offres foncières et diversifier les choix . Sans réactivité des propriétaires, elle a été conduite à s'inscrire comme promoteur du développement et à prescrire une révision qui permette de valoriser son action en la matière.

□ UN NIVEAU DE SERVICE FACILE A MOBILISER.

La localisation géographique de *Saint-Ouen-Les-Parey* est un atout important dans le jeu du développement, en proposant une très bonne accessibilité aux centres urbains voisins, compris au chef-lieu et aux activités et services que ce centre réunit.

En outre, l'ouverture de l'A31 à Bulgnéville dont l'échangeur est situé à moins de 6 km et à Robécourt à moins de 8 km apporte un élément favorable pour une communication aisée avec les grandes infrastructures routières.

Enfin la commune a su développer sur place un niveau minimum de service et créer par des aménagements urbains, sportifs et de loisirs une ambiance qui conforte le cadre évoqué précédemment.

□ LE CADRE DE VIE : UN ATOUT A VALORISER;

Certes, l'emploi et sa proximité restent déterminants dans le choix d'une commune d'implantation. Sur ce point, *Saint-Ouen-Les-Parey* entend valoriser ses atouts en terme de localisation en proposant un cadre de vie dans un environnement entretenu et protégé, un argument qu'elle veut développer. La commune est modeste, mais elle peut mettre en valeur un patrimoine naturel bien préservé, aménager le site bâti (tous les réseaux ont été modernisés) et s'attacher à augmenter son capital en la matière.

Le cadre de vie, c'est aussi la vie sociale et sur ce plan de nombreuses initiatives permettent de développer la convivialité, condition du "bien vivre" au village.

Objectifs communaux.

Ils reposent sur les deux enjeux majeurs définis lors de l'élaboration de la Carte communale :

□ Retrouver l'initiative pour la maîtrise de la démographie :

Il faut conforter le mouvement de reprise que connaît l'évolution de la population sur les cinq dernières années avant que l'effectif ne soit plus suffisant pour générer une dynamique endogène qui tient son potentiel dans une population encore jeune et un bilan naturel qui résiste. Ceci impose une stabilisation du solde migratoire par l'accueil d'une population nouvelle, suffisante pour non seulement compenser le déficit récurrent qui affecte ce solde, mais aussi pour impulser une reprise de l'augmentation de l'effectif.

□ Rester un acteur de l'aménagement rural :

L'agriculture n'est plus à *Saint-Ouen-Les-Parey* une activité support de développement. L'artisanat n'est pas mieux placé. Le bourg devient donc dépendant sur de nombreux points (travail, commerces, certains services...), pour perdre peu à peu non pas son identité administrative, mais sûrement son originalité socio-économique. Rester acteur de la ruralité, c'est préserver un potentiel d'initiatives et mettre en œuvre un projet de développement, en l'occurrence un projet d'extension de village.

Ces quelques considérations ont conduit l'équipe municipale à réaffirmer sa ligne de conduite qui justifie l'application sur la commune de la révision de la Carte communale, selon les règles édictées par la loi SRU du 13 décembre 2001 et la loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003.

1 - Soutenir l'évolution démographique pour valider les efforts faits au plan des services et des équipements. Une progression de la population jusqu'à 630 habitants, soit une petite 70 à 80 habitants sur les 5 prochaines années. En réponse, 25 à 30 logements constituent un objectif raisonnable, mais implique par ailleurs un équilibre entre solde migratoire et solde naturel.

2 - Valoriser les équipements existants complètement rénovés et ne pas ouvrir des espaces qui pourraient poser des problèmes à terme au niveau qualité des dessertes, respect de la sécurité ou encore de coûts de mise en place et d'entretien incompatibles avec les finances de la commune.

3 - orienter le développement du bourg sur une option d'urbanisme

- qui privilégie la mobilisation des espaces interstitiels pour rechercher la meilleure osmose entre l'héritage du passé et l'architecture d'aujourd'hui, en favorisant la réhabilitation du bâti ancien,
- qui encourage une dispersion des nouvelles constructions en couronne autour du centre actuel,
- qui conforte enfin un quartier de constructions attaché à "La Rue des Remonprés" et à la VC n°105 dite "du Haut de Poirière".

4 - Promouvoir une qualité de vie au village en accompagnant l'aménagement bien géré du cadre de vie urbain et en valorisant un environnement naturel plutôt bien préservé et déjà mis en valeur.

5 - Délimiter une zone d'activité qui préserve une capacité d'extension à la scierie et envisage d'autres implantations.

Ces objectifs devraient donner à *Saint-Ouen-Les-Parey* une capacité et une qualité d'accueil suffisantes pour répondre aux opportunités qui pourraient se présenter et lui garder ainsi toutes ses chances pour stabiliser son effectif de population sinon l'augmenter.

PARTI D'AMENAGEMENT, INCIDENCES
ET
MESURES PRISES

Le parti d'aménagement.

Compte tenu de l'organisation actuelle du bourg, des constats réalisés tant concernant son insertion dans le milieu, que concernant son potentiel de développement socio-économique et du plan d'action défini à l'occasion de la réflexion conduite pour la mise en œuvre de la carte communale, le périmètre délimitant une zone réservée à la construction à usage d'habitation sans restriction particulière a été globalement confirmé par le Conseil municipal ainsi que deux périmètres délimitant des zones réservées à la construction à usage d'activité.

Ces zones comprennent principalement le bâti existant et offrent quelques possibilités d'extension ou de densification. Elles proposent des réseaux dont la capacité pourra absorber dans de bonnes conditions les besoins nouveaux dus à des constructions neuves, des dépendances et de toutes les installations compatibles avec le milieu construit.

Dans cette optique, toute nouvelle construction à usage d'habitation devra être raccordée aux réseaux publics d'adduction d'eau et d'assainissement quand celui-ci existe. Dans l'attente, un assainissement individuel conforme à la réglementation en vigueur est obligatoire.

Pour consolider le caractère résidentiel du bourg, les constructions nouvelles à usage d'activités pouvant apporter des nuisances aux riverains sont interdites dans le périmètre "habitat" et devront trouver accueil dans les secteur spécialement délimités.

La réglementation en vigueur pour gérer le bâti en matière architecturale et d'implantation au sol devra être respectée, d'autant mieux que l'ensemble du site bâti est sous servitudes de protection des monuments historiques classés.

A l'extérieur de la zone constructible délimitée par le plan, les annexes aux constructions existantes ainsi que les abris pour animaux pourront être admis si le règlement national d'urbanisme et les autres règles le permettent.

Ces périmètres répondent aux objectifs évoqués supra :

↳ Ils maintiennent l'urbanisation interstitielle notamment le long de la RD.17, mais également le long de la "Rue des Remonprés" entre la RD.17 et le lotissement et le renforcement du bâti de l'unité constituée autour de l'église Sainte Ode et du château.

Il conviendra à cet égard de porter une attention particulière sur les accès à la RD.17 des parcelles constructibles, afin que soit prise en compte une sécurité optimisée pour les usagers.

↳ Ils valident le développement d'une activité de scierie lieudit "Guillaume", à l'intersection de la RD.2 vers Urville et de la RD.22 vers Aingeville et permet une extension confortable contiguë aux installations existantes.

De même est défini un secteur d'accueil pour les activités, route d'Urville, partiellement sur terrain communale.

↳ Ils ouvrent des espaces à la construction en réponse à des projets affirmés, "Rue de Derrière Saint-Ouen" (0,60ha), un renforcement du quartier "Chenevières du Feutien" : "Rue de la Chalée" (0,18 ha) et "Rue de la Haye Gadaux" (0,44 ha).

↳ Ils prennent en compte le projet de développement du village porté par la commune lieudit "Haut de Poirière" (3,63 ha).

↳ Ils excluent le secteur de "Bouez" comme site d'extension du village pour une surface de 1,20 ha.

Au total c'est un peu plus de 7,5ha qui constitue l'offre à venir, 7,5 ha sur lesquels la commune n'a pas de maîtrise, ce qui explique sa volonté d'être acteur sur le marché foncier en ouvrant à la construction ce terrain de 3,63 ha dont elle s'est rendu propriétaire. L'ensemble de l'offre (11 ha) répondra très largement aux objectifs de croissance fixés (une trentaine de pavillons pour une petite centaine d'habitants).

Ces secteurs devraient constituer après Enquête publique, une limite au développement urbain, limite sur laquelle pourra s'appuyer un recentrage autour du vieux bourg.



Quartier lieudit "Chenevières du Feutien"

■ "Rue de la Chalée",

Une parcelle de 0,18 ha est délimitée en bordure de voirie dans la parcelle n°80 lieudit les "Prés de St Ouen". Elle répond à un projet de construction d'une maison d'habitation, exprimé auprès de la municipalité.

■ "Rue de la Haye Gadaux",

Le périmètre englobera en totalité les parcelles n°7, 103, 104 et une partie des parcelles n°5 et 6 au regard de la constructibilité de la parcelle n° 35 en vis-à-vis. Cet îlot de 0,44 ha appartient au même propriétaire, est desservi par une voie aujourd'hui publique et malgré sa topographie, peut permettre la construction. Il constituait une sorte d'enclave dans le périmètre de la carte communale, que la municipalité a voulu supprimer pour donner un peu plus de densité au quartier.



Quartier lieudit "Le Village l'Eglise"

■ "Rue de Derrière St Ouen",

En bordure de voirie et de part et d'autre, une extension de 0,60 ha sur les parcelles n°31 d'une part et n°136, 178, 127 d'autre part a été délimitée. Elle constitue un îlot en contact avec le bâti et sur lequel un projet de construction d'un bâtiment d'activité artisanale a été signalé à la municipalité (parcelle n°31). Il convenait de faire le nécessaire pour encourager cette initiative et cela d'autant mieux que la desserte par les réseaux ne pose pas de difficulté et n'implique aucune dépenses supplémentaires à la commune, au contraire il participe à une meilleure rentabilisation des investissements faits en matière de réseaux (EP et assainissement).

Quartier lieudit "Bouez"

- "Rue du Moulin" et "Rue de la Corvée" (RD.17),

La Carte communale avait encouragé un développement du quartier malgré qu'il soit excentré et surtout constitué d'un habitat linéaire le long de l'axe départemental.



En pariant sur l'ouverture de 1,2 ha à la construction sur ce quartier, les objectifs étaient respectés et le potentiel constructible se trouvait conforté. Or, depuis l'approbation de la carte communale, aucun projet n'a vu le jour sur ce secteur. Avec la révision, la volonté de faire bouger l'offre foncière pour répondre à la demande a du prendre en compte des équilibres toujours difficiles à trouver entre objectifs de développement et extension urbaine, notamment en matière de circulation, desserte par les réseaux....

Le projet communal d'extension de village présentant une localisation beaucoup plus favorable sur "Haut de Poirière" plutôt que sur "Bouez", le parti de réduire le périmètre constructible sur "Bouez" a été retenu.

Quartier lieudit "Remonprés-Poirières"

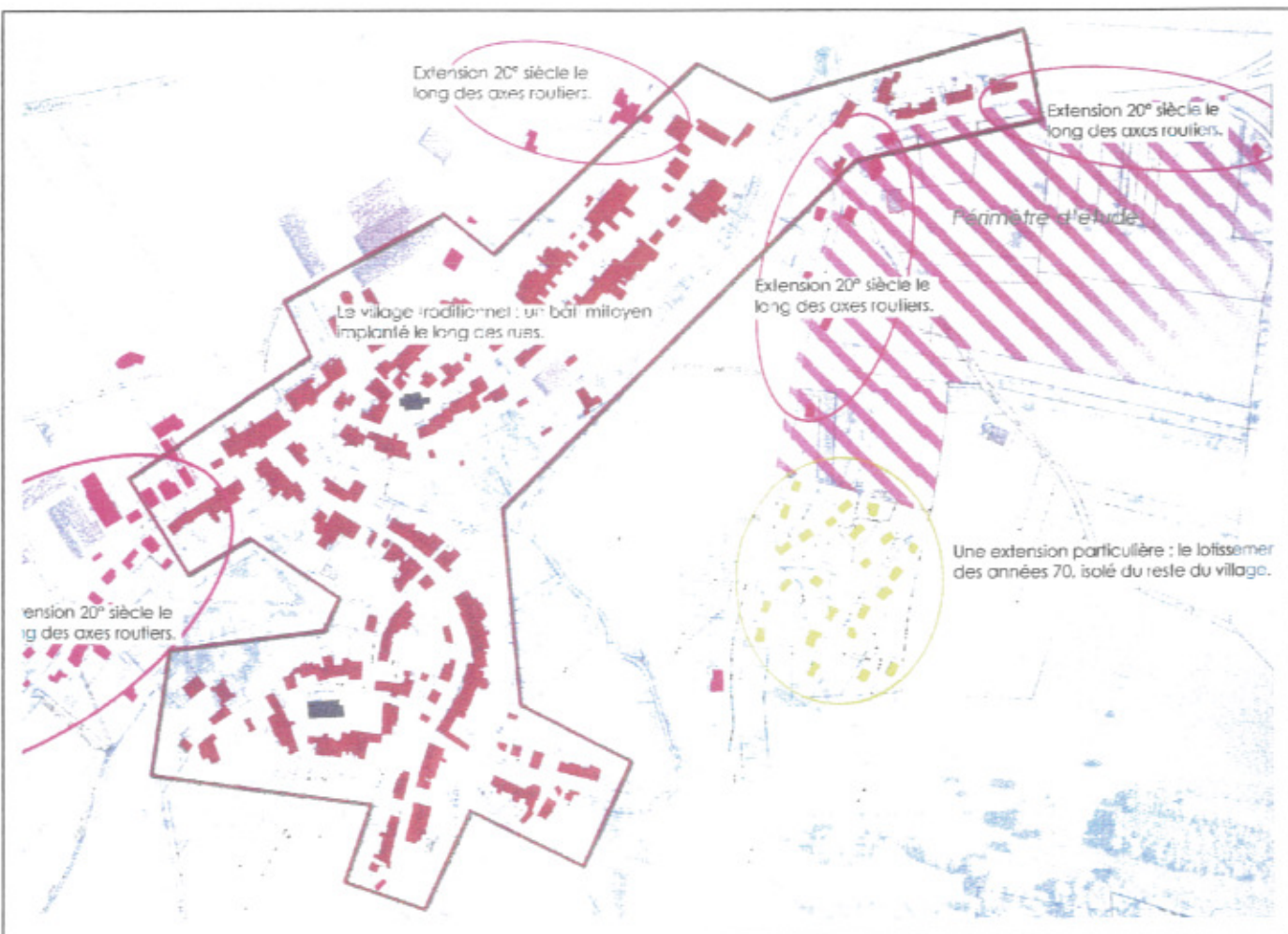
- "Rue des Remonprés" et "Rue du Haut de Poirières"

La "Rue des Remonprés" constitue avec le lotissement des "Sauvillons" et les constructions qui occupent en partie l'espace portant jusqu'à la RD.17, un axe de développement déjà pris en compte dans la carte communale avec l'objectif d'un recollement du lotissement avec l'espace construit.

Ce site s'appuie sur à un coteau idéalement placé par rapport au vallon de l'"Anger" qu'il domine et au village traditionnel qu'il garde en perspective tout en préservant l'avantage d'un panorama attrayant sur un horizon plus lointain. Il apparaissait jusqu'à présent comme un embryon de quartier excentré auquel une densification vers la RD.17 pourrait redonner une logique urbaine en renforçant ses liaisons avec le village traditionnel.

La délimitation d'un périmètre dans lequel pourrait s'inscrire l'extension future du village et qui prend en compte tout en espace de transition entre la RD.17 et le lotissement des "Sauvillons", apparaît aujourd'hui une orientation de développement sur le long terme, la commune ayant pu accéder à une maîtrise foncière suffisante pour peser dans les évolutions foncières à venir et pour justifier un effort d'équipement.

Bien entendu, le périmètre concerné dépasse largement la surface acquise par la commune. Mais la mise en place d'une ZAD peut constituer un outil d'intervention sur le marché foncier par l'application du droit de préemption et surtout l'engagement à terme d'un Plan local d'urbanisme permettra de mieux identifier et valider le projet de d'extension du village



L'étude conduite par le cabinet Corinne MANGIN EURL d'Architecture met bien en évidence la cohérence du projet d'extension avec l'organisation urbaine actuelle.

Il convient donc d'apporter au dossier de révision les éléments forts qui en ressortent :

- *"Le Haut de Poirières"* s'inscrit dans la logique de l'extension urbaine du village. C'est le lieu d'un développement urbain qui doit structurer et renforcer la cohérence de l'ensemble du quartier.
- L'urbanisation du site doit permettre de tisser de nouveaux liens entre les éléments isolés déjà en place pour les intégrer dans une composition d'ensemble cohérente et structurée.
- *"Le Haut de Poirières"* est un secteur d'extension qui offre la possibilité de rééquilibrer l'urbanisation de part et d'autre du vallon de l'Anger pour une grande part non constructible du fait de l'hydromorphie des sols. Le développement à partir de l'axe constitué par la *"Rue de Remonprés"*, à l'est du vallon de l'Anger, implique une structure urbaine prolongeant dans la continuité et la cohérence le village traditionnel. L'Anger devient avec le développement de ce nouveau site, un espace de centralité autour duquel s'articulent les deux pôles de l'agglomération.
- Le site d'extension s'intègre au réseau de desserte du village avec notamment la *"Rue des Remonprés"* qui constitue un axe prioritaire à intégrer. Il s'intègre également aux réseaux de service (assainissement, eau potable) sur lesquels la commune a beaucoup investi.
- Le site outre sa situation en belvédère est animée par une végétation de qualité qui structure l'espace en soulignant la géométrie des parcelles agricoles, en ponctuant les perspectives d'arbres à hautes tiges qui sont autant de points de repère, en renforçant enfin les ruptures spatiales avec le village traditionnel situé en rive droite.

En conclusion...

La volonté communale de réagir face à une "somnolence" du marché foncier qui pénalise le développement du village et rend stériles les efforts faits pour mettre l'ensemble des équipements à un bon niveau, a conduit à prescrire une révision qui, outre les quelques adaptations évoquées supra et qui sont liées à des projets déclarés, a voulu inscrire un projet durable d'extension du village.

L'opportunité d'acquisition d'une parcelle conséquente par la commune a remis dans l'actualité de la réflexion tout un secteur déjà pris en compte dans la carte communale mais plus en terme d'accompagnement que de développement. Pour forger un véritable plan d'action, une étude spécifique a été conduite et vient dans la révision apporter un éclairage particulier qui conduit la municipalité à privilégier le site de "*Les Hauts de Poirières*" pour l'urbanisation future.

Ainsi :

- La parcelle communale n°86 et une parcelle attenante n°99 sont inscrites dans le périmètre constructible de la carte communale. Ces deux parcelles supporteront la 1^{ère} tranche d'aménagement urbain du site.
- Le périmètre constructible accompagnant la "*Rue des Remonprés*" est confirmé excepté la parcelle boisée (n°134) contiguë au lotissement des "*Sauvillons*".
- Les parcelles n°72, 73 et 74 situées en vis-à-vis des parcelles n°86 et 99 et faisant la liaison avec la "*Rue des Remonprés*" resteront partiellement inconstructibles afin de préserver le plan de développement retenu pour le secteur. Elles pourront être rendues constructibles à terme, après qu'un document d'urbanisme, mieux adapté aux projets de développement communal, soit mis en application.
- L'abandon d'une extension du village sur "*Bouez*" est confirmé, ce site ne rentrant pas dans la cohérence de développement initiée sur "*Les Hauts de Poirières*", qui de plus propose un potentiel répondant très largement aux besoins.

Pour le développement de l'activité, les secteurs retenus délimitent une surface qui devrait permettre une évolution à l'entreprise en place (3.6ha dont 1 disponible) et ouvrent une zone d'accueil artisanale avec 2,2 ha qui laissent des perspectives à long terme.

Un périmètre pour l'urbanisation...



Incidences.

Le parti d'aménagement évoqué supra a des incidences : Celles-ci ont été évoquées lors de la réunion des Services le 29 février 2008, réunion au cours de laquelle l'équipe municipale a écouté les préoccupations exprimées et répondu sur son projet de développement.

Ces préoccupations sont celles déjà avancées lors de l'élaboration de la carte communale approuvée en 2005 et réagissent sur l'adéquation du zonage proposé aux différentes contraintes identifiées : L'Anger, l'agriculture, la protection de l'environnement, le trafic sur la RD.17.

En ce qui concerne L'Anger : le risque d'inondation et les secteurs humides qu'il entretient, a conduit à éviter les secteurs menacés pour l'ouverture à l'urbanisation.

Cette exclusion répond par ailleurs, dans le cadre limité d'une carte communale, aux orientations du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), notamment en intégrant la gestion de l'eau dans les projets de développement (orientation n°10), en sauvegardant les zones humides (orientation n°9), en réduisant les dommages des inondations (orientation n°7).

En ce qui concerne l'agriculture : la règle de réciprocité d'éloignement entre les projets de construction des tiers à divers usages et les bâtiments agricoles existants, a conduit également à éviter une extension urbaine qui pourrait être pénalisante.

Les sièges d'exploitation ont été bien identifiés et les statuts régissant leur recul semblent définitifs. La DDAF précise que sur trois bâtiments d'exploitation présents sur le site d'extension du village, "Les Hauts de Poirières", deux sont soumis au Règlement sanitaire départemental (parcelles n°98 et 89) et imposent une distance d'implantation à plus de 50 mètres pour tous les projets, la troisième est visée par la nomenclature des installations classées (parcelle n°76) et impose une distance d'implantation à plus de 100 mètres.

La chambre d'agriculture tout en étant favorable au zonage proposé, indique que l'ambition du projet communal d'extension du village sur "Les Hauts de Poirières" mériterait un outil mieux adapté que la carte communale pour planifier dans le temps et dans l'espace l'impact foncier et par conséquent l'impact sur l'activité agricole.

En ce qui concerne la prise en compte de l'environnement : l'impact du périmètre retenu reste très limité. Celui-ci n'interfère pas sur le périmètre de ZNIEFF intéressant le territoire communal (ZNIEFF du "Bois au sud de Sauvillat"), pas plus sur l'Espace Naturel Sensible "Bois et Vallons au Sud de Sauvillat".

Toutefois la commune est intégrée complètement dans la ZICOCA10 dite du Bassigny.

Elle propose enfin de nombreuses zones humides autour de l'Anger, qui si elles ne justifient pas de protection particulière, n'en demeurent pas moins des éléments patrimoniaux à ne pas négliger.

En ce qui concerne le patrimoine historique : l'ensemble du site bâti est inclus dans le périmètre de protection des monuments historiques classés, ce qui impose certaines contraintes à la construction et à la réhabilitation. De plus, le périmètre reconnu ou supposé des sites et indices de sites archéologiques couvre également le village mais pas les zones d'extension urbaine retenues.

En ce qui concerne la sécurité des riverains et usagers de la route : les axes qui constituent les RD.2 et 17 ont fait l'objet d'un comptage du trafic qui apparaît suffisamment dense pour que la sécurité soit un élément de la réflexion. Les espaces ouverts à l'urbanisation sont plutôt situés sur des rues secondaires, toutefois les quelques parcelles ouvertes sur la RD.17 à l'entrée NE doivent être signalées comme plus sensibles. Un soin particulier devra être apporté à l'aménagement du carrefour entre la "Rue des Remonprés" et la RD.17, carrefour qui devra absorber le trafic généré par l'extension urbaine sur "Les Hauts de Poirières".

Mesures prises.

"Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transport répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publique et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacement, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace."

L'élaboration de la carte communale dans le respect des textes réglementaires conduit donc à évaluer le parti d'aménagement retenu par rapport à ces textes au travers des quelques mesures prises pour pallier d'éventuelles conséquences.

□ FIXER UN PERIMETRE D'EXTENSION.

Les zones urbaines définies reconnaissent l'extension actuelle du bourg. Elles fixent l'enveloppe constructible au regard des conditions qui doivent être prises en compte pour éviter une urbanisation diffuse. L'extension au SSE à partir de la "Rue des Norières" et du CE n°2 dit "Derrière Saint-Ouen", détermine une nouvelle enveloppe qui conforte le bourg ancien dans sa polarité.

Le choix de ce périmètre ouvre des secteurs équipés ou pouvant l'être aisément et dont l'impact sur l'activité agricole est très limité ou solutionné.

Ce périmètre pourrait être conforté à terme par une zone d'aménagement différé (ZAD), s'appuyant sur le CE n°25 "Du Feutein", afin que la commune puisse conduire une politique foncière préparant les futures extensions qui s'imposeront, les ouvertures actuelles restant relativement modestes et de toutes les manières raisonnées par rapport au niveau des équipements.

Le périmètre retenu conforte également une extension urbaine à partir du lotissement "Des Sauvillons", sur le coteau dominant le vallon de l'Anger, en direction de la RD.17. La coupure imposée par le ruisseau est une contrainte, mais les équipements consentis sur ce secteur justifient une ouverture plus large à la construction par soucis de valorisation.

Ce périmètre pourrait être également conforté par une zone d'aménagement différé (ZAD), s'appuyant sur le projet d'extension de village évoqué précédemment dans le parti d'aménagement.

□ METTRE A NIVEAU DES EQUIPEMENTS.

Saint-Ouen-Les-Parey est un bourg qui offre un niveau d'équipements publics très satisfaisant par rapport à sa taille. La Carte communale, instrument de gestion et de programmation prend en compte dans les options retenues les efforts de modernisation des équipements que le Conseil a engagés.

✓ un réseau d'assainissement collectif avec traitement (rhizosphère). Le périmètre retenu ne devrait pas contrarier les décisions futures.

✓ un réseau de distribution EP complètement repris, qui laisse encore des voies non équipées ("*Derrière Saint-Ouen*") où l'urbanisation obligera à un effort supplémentaire.

A noter que la réflexion conduite dans le cadre de l'élaboration de la Carte communale a permis de montrer tout son intérêt pour délimiter une zone constructible qui soit compatible avec le potentiel d'investissement et qui permette également de conforter la volonté forte de l'équipe communale d'accompagner et d'encadrer la progression démographique en ouvrant des espaces à la construction.

□ LES BASES D'UNE PROTECTION DU PATRIMOINE.

L'approche conduite sur la Commune a montré une qualité globale de l'environnement naturel plutôt bonne, mais aussi toute la fragilité des milieux rencontrés. La délimitation du périmètre urbanisable ne contrarie pas ce constat en restant très proche du bâti actuel et en évitant des extensions vers des secteurs vulnérables comme les bords de l'Anger.

Sur le plan du patrimoine architectural, il existe sur la commune quelques beaux témoins du passé. Le Groupe de travail souhaite préserver ce patrimoine en favorisant sa réhabilitation et au-delà, donner avec le bâti actuel une ambiance rappelant par les formes, les volumes, les couleurs, les matériaux, ce qui peut être une identification. La délivrance des permis de construire devra prendre en compte cette volonté.

Celle-ci s'inscrit dans les objectifs généraux de la commune pour la mise en valeur du village et son aménagement. Dans cette perspective, le parc du Château restera inconstructible, ce qui préservera un point d'appel paysager identifiant *Saint-Ouen-Les-Parey*.

ANNEXES...

- ↳ Espace Naturel Sensible "Bois et Vallons au Sud de Sauville"
- ↳ ZNIEFF "Bois au sud de Sauville".
- ↳ ZICO de "Bassigny"
- ↳ Inventaire des sites archéologiques de Saint-Ouen-Les-Parey et carte de localisation.

ELEMENTS PORTES A LA CONNAISSANCE DU MAIRE

article R 121.1 du Code de l'urbanisme

AUTRES DONNEES



ANNEXE I



Espace Naturel Sensible
"Bois et Vallons au Sud de Sauville"

LES VALLONS HUMIDES

Les trois vallons composant ce site présentent des formations forestières caractéristiques variées : frênaie, aulnaie-frênaie ou chênaie-charmaie. Les arbres sont souvent de grande taille et la présence de petits ruisseaux méandreux diversifie le milieu. Quelques plantations de conifères tendent à banaliser une partie des vallons.

VALLONS AU SUD DE SAUVILLE

TYPE DE MILIEU :

Forêt de plaine argileuse

STATUT REGLEMENTAIRE :

Régime forestier

SURFACE : 55 ha

STATUT FONCIER : Propriétés communales
(Vrécourt et communes du site)

GESTIONNAIRE : ONF

INVENTAIRE :

Z.N.I.E.F.F. n°00260013

E.N.S. n°88F23

Intérêt Régional

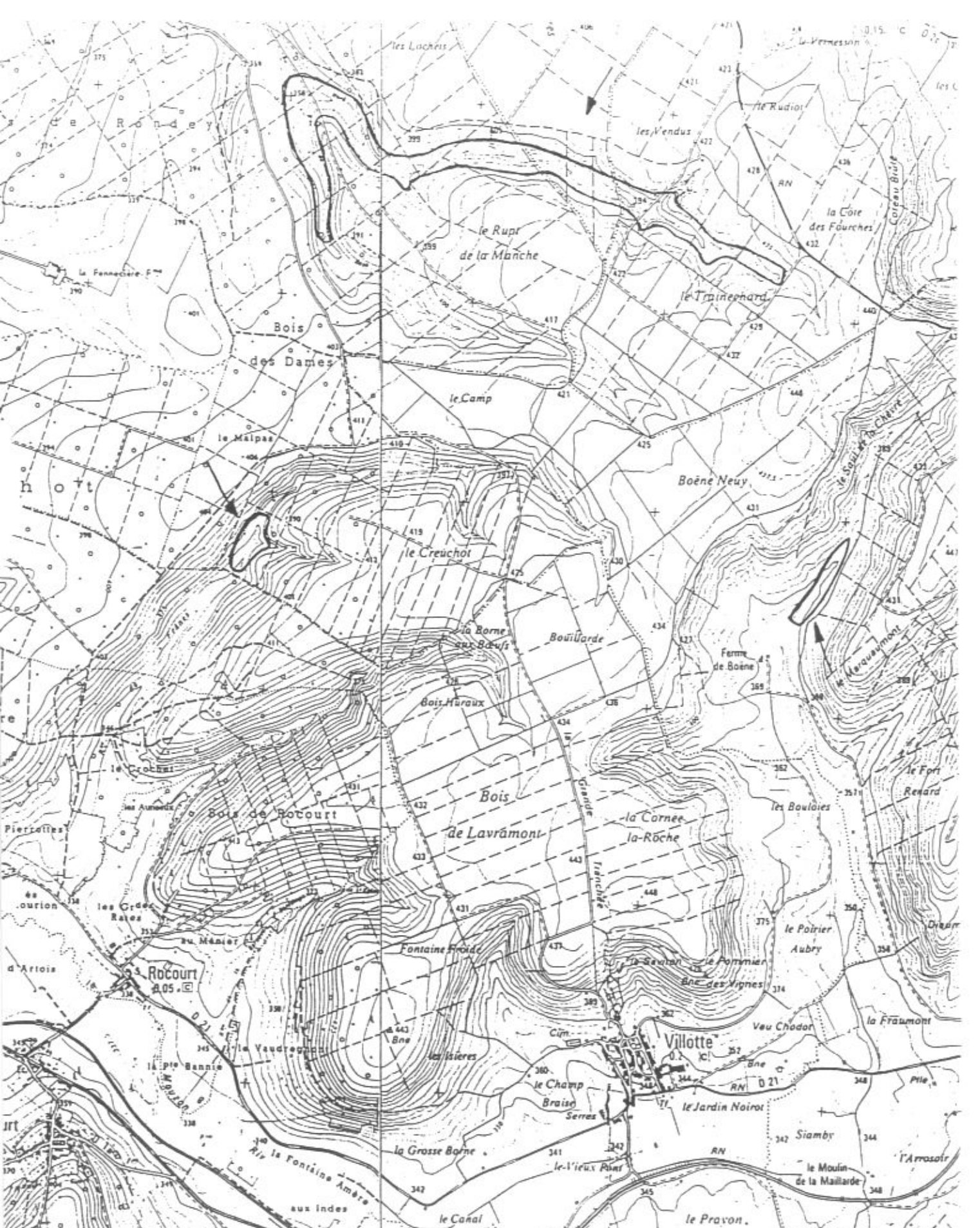
Richesse de la végétation

Ces vallons forestiers abritent la Prêle d'hiver, espèce végétale protégée en Lorraine, également appelée Prêle des ébénistes en référence à ses qualités abrasives. Elle est abondante et accompagnée d'autres espèces caractéristiques des bords de ruisseaux forestiers, comme l'Ail des Ours ou la Laïche pendante. Quelques espèces à affinité montagnarde comme la Pulmonaire des montagnes ou à affinité atlantique comme le Houx sont également présentes.

Un développement diversifié du sous-bois serait favorisé par le maintien des essences forestières locales au détriment des plantations de conifères.

Les petits ruisseaux et leurs abords seraient à préserver des travaux de débardage et d'ouverture des routes forestières.

Informations complémentaires :



BOIS AU SUD DE SAUVILLES

Numéro du site : 88*F23 12,
 Commune(s) : SAUVILLES
 SAINT-OUEN-LES-PAREY
 LA VACHERESSE ET LA ROUILLE
 Carte IGN : 3218, OUEST

Inventaire des Espèces Naturels Sensibles du département des Vosges - C.S.L./ Conseil
 Général des Vosges/ Région Lorraine/ Agence de l'eau Rhin-Meuse - Décembre 1995 -

St-Etienne
 Chagelle
 St-Etienne
 Raps

BOIS AU SUD DE SAUVILLE

Intérêt : Régional.

Commune(s) de : SAUVILLE
SAINT-OUEN-LES-PAREY
LA VACHERESSE ET LA ROUILLE
MARTIGNY-LES-BAINS

Numéro : 88*F23

Surface : 55.11 ha

Carte(s) IGN n° : 3218 EST 3318 EST

PRESENTATION DU PATRIMOINE NATUREL :

Description :

Vallons forestiers de type Frênaie, Aulnaie-frênaie et Chênaie-charmaie, abritant, en bordure de petits ruisseaux, des stations abondantes d'une prêle rare et protégée : la prêle d'hiver.

Milieu physique :

Etage : collinéen.

Altitude : 350 - 395 m.

Géologie : marnes irisées du Keuper supérieur et inférieur dans les fonds de vallon. Au niveau du Rupt-more, les côteaux sont constitués d'argiles et de grès du Rhétien.

Hydrologie : chaque vallon abrite un petit ruisseau forestier : le Rupt More pour la station principale, ruisseau des Frênes et ruisseau de Boëne.

Historique - Evolution du milieu :

Rien à signaler.

Dégradations constatées :

Dégâts par des véhicules, en fond de vallon, au niveau de quelques stations de Prêle d'hiver.

INFORMATIONS DIVERSES :

Inventaire parcellaire :

Se reporter au classeur séparé.

Règlementation de protection du patrimoine naturel :

Soumission au régime forestier ; ONF Vittel : forêts communales de Vacheresse-et-la-Rouille (parcelles forestières 3 à 6), Sauville (parcelles 30, 32, 34, 37 & 40), St-Ouen (parcelles 1 à 3), Martigny (parcelles 47 à 49).

Servitudes - Statuts divers :

Rien à signaler.

Activités sur le site :

Gestion forestière par l'ONF

Chasse.

Activités aux environs :

Boisements autour de toutes les parties du site.

Documentation :

Visites de terrain CSL les 07/06/95 et 08/06/95.

Fiche ZNIEFF n° 26.13 : PARENT G.H., 1987.

EVALUATION :

Intérêt du site :

CRITERES DE BIOEVALUATION

Intérêt floristique : ***

Très belles stations où *Equisetum hyemale*, prêle rare et protégée en Lorraine, est abondante. De plus la présence d'espèces subatlantiques (Houx) et submontagnardes confèrent un intérêt phytogéographique

au site.

Intérêt zoologique : *

Rareté ou originalité des habitats et des dynamiques : ***

Nombreuses associations forestières distinctes dont certaines assez rares, comme l'Aulnaie-frêne à *Prunus padus*.

Diversité des habitats : **

Représentativité des espèces et des habitats : ***

Superficie : ***

Fragilité naturelle : *

Degré de conservation : ***

CRITERES COMPLEMENTAIRES

Contiguïté avec d'autres milieux naturels : **

Site entouré de forêts.

Réseau de milieux naturels similaires : **

Autre site plus au sud à prêle d'hiver (cf 88F83). D'autres stations de ce type seraient à rechercher dans le secteur.

Attrait intrinsèque : ***

Biotopes de belle qualité, avec ruisseaux méandreux et arbres de grandes tailles.

Evolution potentielle du site : *

Pression anthropique : * à ** selon la station.

Possibilité de mobiliser des partenaires : **

Structure foncière : **

Valeur pédagogique ou touristique : *

Menaces potentielles ou avérées :

Plantation d'espèces étrangères (enrésinement), travaux hydrauliques, destruction d'espèces rares.

PROPOSITIONS D'INTERVENTION :

MAITRISE FONCIERE OU D'USAGE :

Rien à signaler.

GESTION BIOLOGIQUE :

Eviter les plantations de résineux en fond de vallon (une petite partie du site a été plantée) et prendre des précautions lors du débardage, en évitant le ruisseau et ses abords. Afin d'éviter les coupes à blanc, et vue la qualité du site, une gestion de type futaie jardinée serait la plus appropriée.

ACCUEIL DU PUBLIC :

Statu quo.

ETUDES COMPLEMENTAIRES :

D'autres vallons seraient à explorer dans cette zone, sur substrat identique.

REGLEMENTATION :

Mise en Réserve Biologique Forestière. A intégrer de toute façon dans les plans d'aménagement des forêts concernées gérées par l'ONF.

COUT DE L'INTERVENTION :

| TYPE D'INTERVENTION | SURFACE (Ha) | COUT INITIAL (Frs) | ENTRETIEN (Frs) |
|---------------------|--------------|--------------------|-----------------|
| Rien à signaler | 0 | 0 | 0 |

ELEMENTS PORTES A LA CONNAISSANCE DU MAIRE

article R 121.1 du Code de l'urbanisme



ANNEXE II



ZNIEFF du "Bois au sud de Sauville"

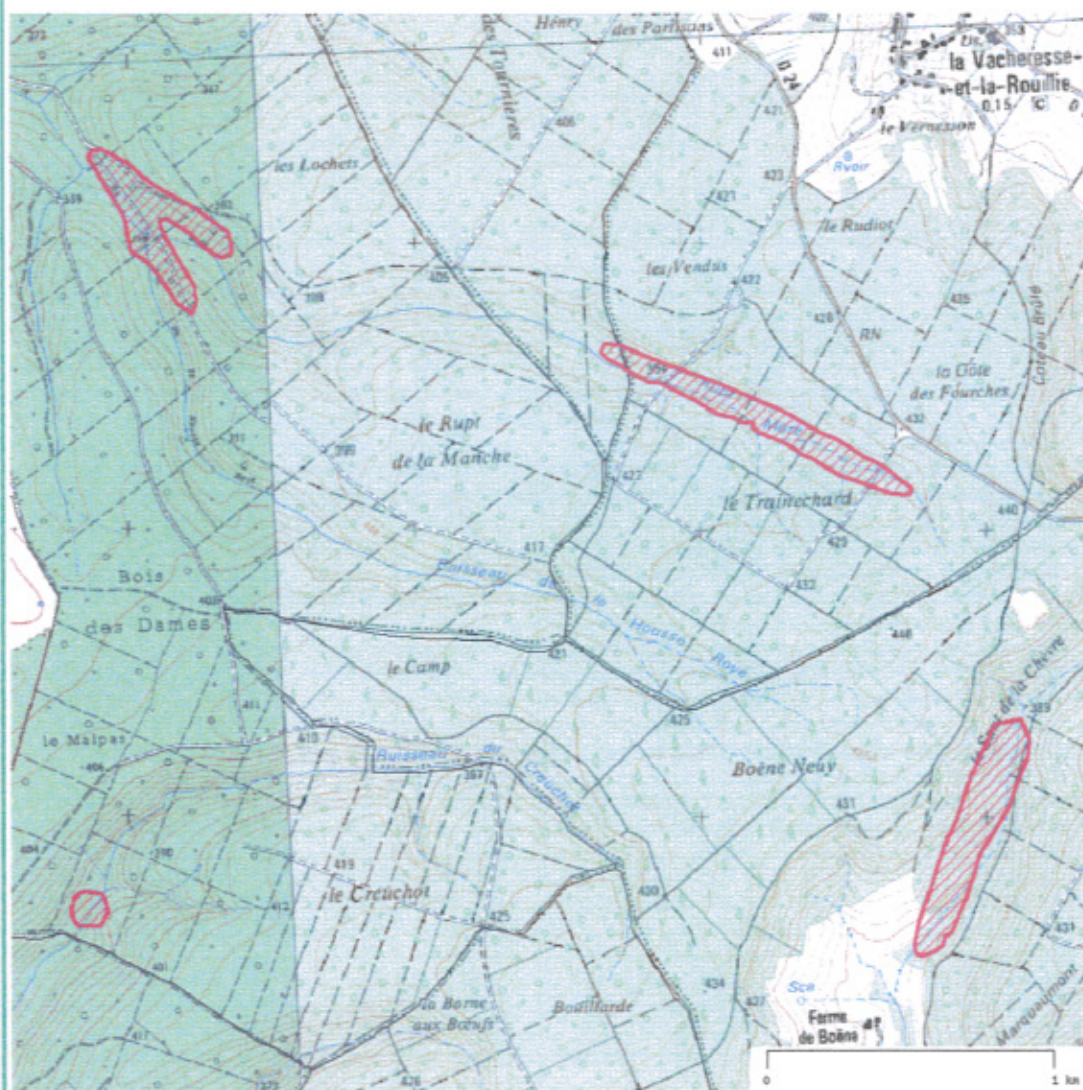
N° Régional : 00260013

N° SPN : 410008836

Superficie : 31,91 ha



Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique type I



© MNHN - Diren Lorraine
© IGN 1999 - SCAN25 ®
© IGN - AE - BD CARTO

Date de description : 01/04/1987

Date de mise à jour : 01/06/1987

N° Régional : 00260013

N° SPN : 410008836

Superficie : 31,91 ha

Communes :

MARTIGNY LES BAINS(88) ST OUEN LES PAREY(88) SAUVILLE(88)
LA VACHERESSE ET LA ROUILLIE(88)

Description du site :

Types de milieux :

Forêts Hygrophiles à Equisetum hyemale.

Éléments de phytosociologie :

Aulnaie-frênaie, Frênaie, Chênaie-charmaie, Landes à Calluna, Landes à Ptéridium, Fondrières à chrysopenium, Pré à Polygonum Bistorta, Lisière à Prunus spinosa, Calthion, Mésobromion (fragments).

Etage de végétation :

Etage collinéen, série acidiphile, série mésophile (avec groupements satellites de l'Aulnaie-frênaie, etc.)

Carte végét. 27 Nancy - IFFB, hors limite : " V7-27+28+37+38 ", cartes 1/25000ème Bourmont/34 7-8 - Vittel 1-2 et 5-6. Carte 1/50000ème Bourmont : XXXII-18, carte géolog. 1/80000ème - 84 Mirecourt - carte michelin 62/13

Série de végétation :

Série du Hêtre et du Chêne Sessile et groupements satellites - Aulnaie.

Dégradations sur la zone :

Enrésinement partiel, coupe à blanc avec altération des fonds de vallées par suite du débardages,

Aménagement d'un étang de pêche, aménagements cynégétiques, extension de la zone agricole, installation de zones de délasserment.

Construction de baraques et aménagements à vocation cynégétique.

Protections :

Intégrer ces données dans un plan de gestion ONF (futaie jardinée idéale).

N° Régional : 00260013

N° SPN : 410008836

Superficie : 31,91 ha

Description du site (suite) :

Intérêts :

Géomorphologie : Ruisseaux à méandres avec talus haut de 3 à 4 m et localisation des groupements végétaux en fonction de l'alluvionnement.

Floristique, géobotanique : Présence d'espèces subatlantiques (Houx - *Ilex aquifolium*) et de diverses submontagnardes (*Candamine flexuosa* - *Cardamine flexuosa* - etc...)

Colonies mélangées de deux *Dorine* (rarement observé), plantes rares pour la région. Remarquables colonies de *Prêle d'hivers* - *Equisetum hyemale* - forment localement des polycornions soit de grandes surfaces (plus de 100m de diamètre), soit en peuplement continu sur plusieurs centaines de mètres.

Phytosociologique : Transect intéressant avec associations forestières variées, dont certaines sont assez rares (*Aulnaie-frênaie* à *Prunus padus*).

Ecologique : La localisation de la *prêle* est en rapport étroit avec le substrat géologique (ici toujours dans les marnes irisées? du Keuper supérieur : bel exemple de témoin stratégique.

Dendrologie : Quelques beaux hêtres bas branchus.

Zoologie : Ornithologie et cynégétique.

Définition juridique :

Textes :

Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.

Objectifs :

Initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement, l'inventaire ZNIEFF a pour but la localisation et la description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier. Cet inventaire est conduit par un comité scientifique régional de spécialistes selon une méthode définie à l'échelon national. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire.

L'inventaire distingue 2 types de zones :

La zone de type I : elle couvre un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Cette zone abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant le périmètre.

La zone de type II : elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

N° Régional : 00260013

N° SPN : 410008836

Superficie : 31,91 ha

Définition juridique (suite) :

Les ZNIEFF en Lorraine :

L'inventaire a débuté en 1982 et s'est conclu en 1994 par la diffusion d'une plaquette permettant de faire la synthèse des connaissances de Lorraine. Environ 700 zones d'intérêt biologiques ont ainsi été décrites sur l'ensemble de la région. Les milieux retenus présentent une grande diversité et des superficies très variables. Des zones ponctuelles de quelques hectares peuvent héberger une flore rare et précieuse caractérisant par exemple certaines tourbières, pelouses sableuses, mares salées, grottes...

Souvent la zone atteint quelques dizaines, voire quelques centaines d'hectares : pelouses calcaires avec leur cortège d'orchidées, prairies humides ou encore forêts dans les Hautes Vosges. Le niveau d'intérêt des zones répertoriées est variable mais doit être au minimum régional.

De nombreuses zones ont manifestement une valeur nationale et ont engendrés des protections réglementaires (Montenach, fort de Liouville...).

Un programme de réactualisation des ZNIEFF est en cours. La méthode a évolué sur le plan national. Désormais, les ZNIEFF seront définies grâce à une liste d'espèces déterminantes et une liste d'habitats déterminants se basant sur des critères régionaux. Les descriptions seront plus précises (différents taxons pris en compte et non plus uniquement la botanique ou l'ornithologie) et la définition du périmètre devra être argumentée. Ce travail va permettre de voir l'évolution des milieux naturels en Lorraine.

ELEMENTS PORTES A LA CONNAISSANCE DU MAIRE

article R 121.1 du Code de l'urbanisme



ANNEXE III



ZICO de "Bassigny"

N° Régional : ZICOCA10



Zone Importante pour la Conservation des oiseaux



© MNHN - Diren Lorraine
© IGN 1999 - SCAN25 ®
© IGN - AE - BD CARTO

N° Régional : ZICOCA10

N° SPN :

Superficie : ha

Communes :

AINGEVILLE(88) AINVELLE(88) BAZOILLES SUR MEUSE(88)
BLEVAINCOURT(88) DAMBLAIN(88) GENDREVILLE(88) ISCHES(88)
LAMARCHE(88) LIFFOL LE GRAND(88) MALAINCOURT(88)
MARTIGNY LES BAINS(88) MEDONVILLE(88) MONT LES
LAMARCHE(88) MORIZECOURT(88) POMPIERRE(88)
ROBECOURT(88) ROCOURT(88) ROMAIN AUX BOIS(88) ROZIERES
SUR MOUZON(88) ST OUVEN LES PAREY(88) SARTES(88)
SAUVILLE(88) SENAIDE(88) SERECOURT(88) TOLLAINCOURT(88)
URVILLE(88) LA VACHERESSE ET LA ROUILLIE(88) VILLOTTE(88)

Description du site :

Définition juridique :

Objectifs :

A l'instigation du Ministère de l'Environnement, les ZICO correspondent à des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

Comme pour les ZNIEFF, l'appellation ZICO ne confère pas de protections réglementaires.

Les ZICO en Lorraine :

Il existe 14 ZICO regroupant des étangs, des cours d'eau et des massifs forestiers, par exemple : · Étang du Lindre, · Lac de Madine, · Vallée de la Meuse, · Hautes Vosges.

ELEMENTS PORTES A LA CONNAISSANCE DU MAIRE

article R 121.1 du Code de l'urbanisme



ANNEXE IV



Inventaire des Sites Archéologiques

88 - SAINT-OUEN-les-PAREY :

A – Etat de la documentation disponible :

La commune de Saint-Ouen-les-Parey a fait l'objet d'un pré-inventaire* bénévole entre 1975 et 1978, mis à jour en 1999.

Dans le cadre des études thématiques* régionales, aucune information n'a été relevée sur les thèmes suivants : architecture du XX^{ème} siècle, vitrail en Lorraine, patrimoine israélite, architecture rurale, patrimoine militaire et industriel.

La documentation rassemblée est consultable au Centre de Documentation du Patrimoine ainsi que les cartes des Naudin du XVIII^{ème} siècle.

Deux édifices sont protégés au titre des Monuments Historiques : Eglise de la Sainte-Trinité de Saint-Ouen (Inscrite M.H. en totalité) ; Croix de chemin du 16^{ème} s. (Classée M.H.).

B – Edifices signalés dans la documentation :

La commune est composée de deux noyaux : Saint-Ouen et Parey.

Le pré-inventaire a retenu :

1-Saint-Ouen :

- Eglise de la Sainte-Trinité – rue Saint-Ode (cad. AE 93) – Nef du 12^{ème} s. ; voûtement de la nef du 16^{ème} s. ; restaurée au 17^{ème} s. - (13 objets mobiliers protégés du 13^{ème} s. au 18^{ème} s.)
- Château de Saint-Ouen (cad. AE 41/42/43/44) – construit au début du 17^{ème} s. ; remanié au 18^{ème} s. (intérieur) et 19^{ème} s. (extérieures et intérieurs) ; lambris, stucs et décors peints du 18^{ème} s.) ; parc
- Lavoir : bas-relief à décor « révolutionnaire »

- Croix de chemin – carrefour de la route de Crainvilliers et de la rue reliant le lotissement et la D17 - 17^{ème} s./18^{ème} s.
- Croix de chemin – carrefour entre la D17 et D22 – datée 1750
- Croix de chemin – carrefour de la D17 et CR3 (cad.AE 27/31/48) - 18^{ème} s.
- Calvaire – carrefour D22 et D2 (cad.AC150)– 16^{ème} s. - classée M.H.
- Croix de chemin – carrefour de la route de Saulxures et du chemin de la Corvée (cad.ZE131)– 19^{ème} s. et 20^{ème} s.
- Croix de cimetière – cimetière – 19^{ème} s. ou début 20^{ème} s.
- Croix monumentale – sortie NE, au coin de la rue de la Louvière, en face du n°31(cad.AB70) – fut daté 1508 ; croisillon plus récent
- Croix de chemin -près de l'église (cad.AE93) – 17^{ème} s.

2-Parey :

- Eglise (mobilier protégé)
- Cimetière autour

N.B. : L'habitat n'a pas fait l'objet d'un recensement. Il présente les caractéristiques habituelles à la région (maisons mitoyennes, en profondeur, matériaux d'extraction locale...)

*Définition des différentes études de l'Inventaire général :

Pré-inventaire bénévole :

Recensement du patrimoine réalisé par des personnes bénévoles, érudites et passionnées qui consiste à rassembler une documentation préliminaire. Chaque commune Lorraine a, au moins, fait l'objet d'un pré-inventaire.

Inventaire topographique :

Etudes réalisées canton par canton, par des chercheurs du service afin d'étudier de manière systématique et exhaustive, dans un cadre scientifique, le patrimoine dans tous ses aspects, de l'architecture à l'objet, de l'édifice unique à l'œuvre de série. A l'heure actuelle plus du tiers du territoire régional a été couvert par ce type d'étude.

Etudes thématiques :

Etudes traitant d'un domaine du patrimoine de la région ou dans un cadre géographique prédéfini.

Parmi les opérations thématiques les plus importantes, on retiendra le vitrail lorrain, Nancy 1900, Daum, l'architecture rurale de la Montagne Vosgienne, le pan de bois meusien et mosellan, les croix de chemin du pays de Bitche, l'ancienne métallurgie des Vosges, la fonderie de Vaucouleurs etc. Un travail sur le patrimoine militaire est en cours.

Elles peuvent être précédées d'un repérage (patrimoine militaire, architecture XX^{ème} siècle ; patrimoine israélite).

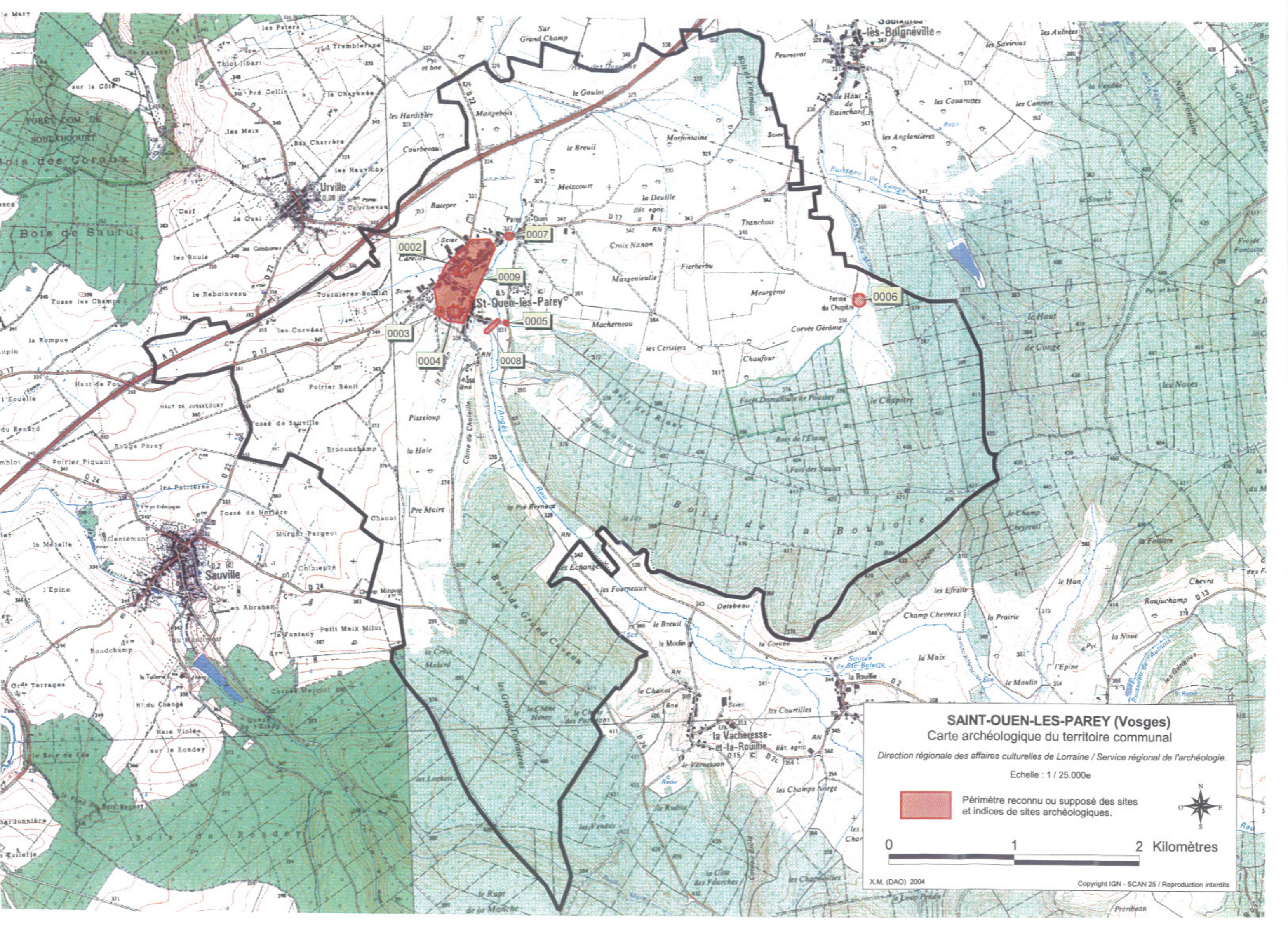
S'y ajoutent les dossiers réalisés par les chercheurs du service dans le cadre des *opérations d'urgence*, pour conserver la mémoire d'un patrimoine condamné à une destruction imminente.

Carte archéologique de la commune de SAINT-OUEN-LES-PAREY (Vosges)

Direction régionale des affaires culturelles / Service régional de l'archéologie de Lorraine / Carte archéologique nationale

Les numéros de sites renvoient à leur localisation, lorsqu'elle est connue, sur l'extrait de carte IGN joint.

- 0001** – Au lieu-dit « BOIS COMMUNAL » en un lieu non précisément localisé / **Nécropole tumulaire** / Période protohistorique.
- 0002** – Au lieu-dit « PRIEURE DE PAREY », rue du Général Leclerc / **Prieuré** fondé au 11^e siècle / Période médiévale.
- 0003** – Au lieu-dit « LE CHATEAU » / **Château – Maison forte** / Périodes médiévale et moderne.
- 0004** – Au lieu-dit « RUE SAINTE ODE » / **Église paroissiale de la Sainte Trinité** / Périodes médiévale et moderne.
- 0005** – Au lieu-dit « LA CROIX » / **Calvaire** de la fin du 14^e siècle / Période moderne.
- 0006** – Au lieu-dit « FERME DU CHAPITRE » / **Ancienne ferme** (et possible ancien **moulin** attesté au 18^e siècle) / Période moderne.
- 0007** – Au lieu-dit « MOULIN DE BAS » et « PONT DE PAREY » / **Moulin à eau et pont** en pierre attestés au 18^e siècle / Période moderne.
- 0008** – Au lieu-dit « MOULIN DE HAUT » et « PONT DE SAINT-OUEN » / **Moulin à eau et pont** en bois attestés au 18^e siècle / Période moderne.
- 0009** – LE VILLAGE (chef-lieu) / Le **village** est attesté par les archives depuis le Moyen âge, et présente à ce titre un certain potentiel archéologique / Périodes médiévales et moderne.
-



SAINT-OUEN-LES-PAREY (Vosges)
Carte archéologique du territoire communal

Direction régionale des affaires culturelles de Lorraine / Service régional de l'archéologie.

Echelle : 1 / 25.000e



Périmètre reconnu ou supposé des sites et indices de sites archéologiques.



X.M. (DAO) 2004

Copyright IGN - SCAN 25 / Reproduction interdite